N. 4

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du mercredi 27 novembre 1991

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	107
ORDRE DES TRAVAUX	107
COMMUNICATIONS:	
Cour d'arbitrage	107
Cour des comptes	107
Délibération budgétaire	108
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT:	
Projet d'ordonnance contenant le second feuilleton ajustant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991	108
Projet d'ordonnance contenant le second feuilleton ajustant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991	108
Deuxième ajustement du budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1991	108
Projet de règlement ajustant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1991	108
Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1991	108

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van woensdag 27 november 1991

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	107
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	107
MEDEDELINGEN:	
Arbitragehof	107
Rekenhof	107
Begrotingsberaadslaging	108
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING:	
Ontwerp van ordonnantie houdende tweede aanpassingsblad van de Middelenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991	109
Ontwerp van ordonnantie houdende tweede aanpassingsblad van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991	109
Tweede aanpassing van de administratieve begroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1991	109
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1991	109
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1991	109

Pages

Budget administratif ajusté de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1991 108

Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992 108

Projet d'ordonnance contenant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992 108

Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992 108

Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992 108

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992 108

Budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992 108

Projet de règlement portant taxe en matière de centimes additionnels au précompte immobilier 108

Projet de règlement portant taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques 108

Projet de règlement portant taxe en matière de centimes additionnels à la taxe provinciale sur la force motrice 108

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS:

De M. Vandenbossche à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau et à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «les relations entre l'Administration des ressources naturelles et de l'Environnement et l'Institut bruxellois pour la gestion de l'Environnement» 108

De Mme Nagy à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'achat de trams par la STIB approuvé par l'Exécutif» 108

De M. Debry à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif et à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'attitude désinvolte du Ministre et de l'Exécutif vis-à-vis de la Cour des comptes» 109

Poursuite de la discussion générale conjointe. — *Orateurs*: **MM. Vandenbossche, André, Moureaux, Mme Nagy, MM. van Eyll et Harmel** 109

Blz.

Aangepaste administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1991 109

Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992 109

Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992 109

Administratieve begroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992 109

Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992 109

Ontwerp van verordening houdende de algemene uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992 109

Administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992 109

Ontwerp van verordening houdende belasting met betrekking tot de opcentiemen bij de onroerende voorheffing 109

Ontwerp van verordening houdende bijkomende belasting bij de personenbelasting 109

Ontwerp van verordening houdende belasting met betrekking tot de aanvullende opcentiemen op de provinciebelasting op de drijfkracht 109

AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:

Van de heer Vandenbossche tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid en tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de verhoudingen tussen de Administratie van Natuurlijke Hulpbronnen van het Leefmilieu en het Brussels Instituut voor Milieubeheer» 109

Van mevrouw Nagy tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de door de Executieve goedgekeurde aankoop van tramstellen door de MIVB» 109

Van de heer Debry tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve en tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de onverschillige houding van de Minister en de Executieve ten overstaan van het Rekenhof» 109

Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking. — *Sprekers*: **de heren Vandenbossche, André, Moureaux, mevrouw Nagy, de heren van Eyll en Harmel** 109

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 9 h 40.*

De vergadering wordt geopend om 9 u. 40.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 novembre 1991 (matin).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 27 november 1991 (ochtend) geopend.

VERONTSCHULDIGD — EXCUSES

De Voorzitter. — De heer Cauwelier en mevrouw Huytebroeck hebben mij gevraagd zich te verontschuldigen.

M. Cauwelier et Mme Huytebroeck m'ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Avec l'accord des chefs de groupe contactés à ce propos, je vous propose de tenir une séance plénière de l'Assemblée réunie ce vendredi 29 novembre 1991 pour entendre la question orale de M. Duponcelle à MM. Chabert et Thys, Membres du Collège réuni, concernant «l'absence des projets de budget 1992 pour la Commission communautaire commune».

Met instemming van de fractieleiders die hierover werden geraadpleegd, stel ik u voor een plenaire vergadering te houden van de Verenigde Vergadering op vrijdag 29 november 1991 om te luisteren naar de mondelinge vraag van de heer Duponcelle aan de heren Chabert en Thys, Leden van het Verenigd College, betreffende «het ontbreken van begrotingsontwerpen voor 1992 voor de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie».

Pas d'observation? *(Non.)*

Geen bezwaar? *(Neen.)*

Il en sera donc ainsi.

Aldus wordt besloten.

COMMUNICATIONS — MEDEDELINGEN

Cour d'arbitrage — Arbitragehof

M. le Président. — En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n° 34/91 rendu le 21 novembre 1991, en cause:

• le recours en annulation de l'article 314 de la loi du 22 décembre 1989 portant des dispositions fiscales, introduit par B. Ruzette et consorts (n° 215 du rôle);

— arrêt n° 35/91 rendu le 21 novembre 1991, en cause:

• les recours en annulation partielle de l'article 12 du décret de la Communauté française du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, introduites par Jean-Claude Buydens (n°s 235 et 236 du rôle);

— arrêt n° 36/91 rendu le 21 novembre 1991, en cause:

• la question préjudicielle posée par la Sixième Chambre de la Cour d'appel de Liège par arrêt du 28 juin 1990 en cause du Ministère public contre Stéphan Uhoda et la société anonyme Uhoda (n° 228 du rôle).

Pour information.

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 34/91 uitgesproken op 21 november 1991, in zake:

• het beroep tot vernietiging van artikel 314 van de wet van 22 december 1989 houdende fiscale bepalingen, ingesteld door B. Ruzette en consorten (nr. 215 van de rol);

— arrest nr. 35/91 uitgesproken op 21 november 1991, in zake:

• de beroepen tot gedeeltelijke vernietiging van artikel 12 van het decreet van de Franse Gemeenschap van 5 februari 1990 «relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française», ingesteld door Jean-Claude Buydens (nrs. 235 en 236 van de rol);

— arrest nr. 36/91 uitgesproken op 21 november 1991, in zake:

• de prejudiciële vraag gesteld door de Zesde Kamer van het Hof van Beroep te Luik bij arrest van 28 juni 1990 inzake het Openbaar Ministerie tegen Stéphan Uhoda en de naamloze vennootschap Uhoda (nr. 228 van de rol).

Ter informatie.

Cour des comptes — Rekenhof

M. le Président. — Par lettre du 21 novembre 1991, la Cour des comptes communique qu'elle n'a pas de remarques à formuler à l'encontre de la nouvelle ventilation des allocations de base au sein du programme 01 de la division 17, prévue par l'arrêté ministériel du 28 octobre 1991.

Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Bij brief van 21 november 1991 deelt het Rekenhof mede dat het geen opmerking heeft tegen de herverdeling van basisal-

locaties in programma 01 van de afdeling 17, zoals voorzien in het ministerieel besluit van 28 oktober 1991.

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

Par lettre du 21 novembre 1991, la Cour des comptes communique qu'elle n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de la nouvelle ventilation des allocations de base au sein du programme 03 de la division 11, prévue par l'arrêté ministériel du 21 octobre 1991.

Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Bij brief van 21 november 1991 deelt het Rekenhof mede dat het geen bezwaar heeft tegen de herverdeling van basisallocaties in programma 03 van de afdeling 11, zoals voorzien in het ministerieel besluit van 21 oktober 1991.

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

Délibération budgétaire — Begrotingsberaadslaging

M. le Président. — Par lettre du 22 novembre 1991, l'Exécutif transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 21 novembre 1991 modifiant le budget administratif 1991 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 06 de la division 15.

Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Bij brief van 22 november 1991 zendt de Executieve, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het Ministerieel besluit van 21 november 1991 tot wijziging van de administratieve begroting 1991 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 06 van de afdeling 15.

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

BUDGET ADMINISTRATIF AJUSTE DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT PORTANT TAXE EN MATIERE DE CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER

PROJET DE REGLEMENT PORTANT TAXE ADDITIONNELLE A L'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES

PROJET DE REGLEMENT PORTANT TAXE EN MATIERE DE CENTIMES ADDITIONNELS A LA TAXE PROVINCIALE SUR LA FORCE MOTRICE

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS

Interpellation de M. Vandenbossche àM. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau et à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «les relations entre l'Administration des ressources naturelles et de l'Environnement et l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement»

Interpellation de Mme Nagy à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'achat de trams par la STIB approuvé par l'Executif»

Interpellation de M. Debry à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif et à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'attitude désinvolte du Ministre et de l'Exécutif vis-à-vis de la Cour des Comptes»

Poursuite de la discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE TWEEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE TWEEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

TWEEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

AANGEPASTE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE BELASTING MET BETREKKING TOT DE OPCENTIEMEN BIJ DE ONROERENDE VOORHEFFING

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE BIJKOMENDE BELASTING BIJ DE PERSONENBELASTING

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE BELASTING MET BETREKKING TOT DE AANVULLENDE OPCENTIEMEN OP DE PROVINCIEBELASTING OP DE DRIJFKRACHT

AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES

Interpellatie van de heer Vandenbossche tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid en tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de verhoudingen tussen de Administratie van Natuurlijke Hulpbronnen en van het Leefmilieu en het Brussels Instituut voor Milieubeheer»

Interpellatie van Mevrouw Nagy tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de door de Executieve goedgekeurde aankoop van tramstellen door de MIVB»

Interpellatie van de heer Debry tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve en tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de onverschillige houding van de Minister en de Executieve ten overstaan van het Rekenhof»

Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement.

Dames en Heren, aan de orde is de voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening.

Ik was van plan eerst het woord te verlenen aan de gemandateerde sprekers van de fracties en vervolgens aan de interpellanten. De heer Vandenbossche is echter gemandateerde spreker en interpellant tegelijk.

J'avais l'intention de donner en premier lieu la parole aux orateurs mandatés par leur groupe et ensuite aux interpellateurs. Toutefois, M. Vandenbossche est à la fois orateur mandaté et interpellateur.

Het woord is dus aan de heer Vandenbossche die eveneens zijn aan de begroting toegevoegde interpellatie zal ontwikkelen.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Eerste-ondervoorzitter, Mijnheer de Minister, Waarde Collega's, ik stel vast dat de CVP momenteel over de nagenoeg volstrekte meerderheid beschikt in de Brusselse Raad, wat mij verheugt.

Laten we echter ter zake komen, met name tot de bespreking van de begroting.

De cyclus in de politieke besluitvorming noopt de Executieve elk jaar rond deze periode haar middelen- en uitgavenbegroting in te dienen. Ook dit is nu het geval bij een tijdig ingediend document. Het document waarvan sprake is niet van enig belang ontdaan; het is de spiegel van de maatschappelijke organisatie door de meerderheid voorgedragen en goedgekeurd binnen de perken van haar financiële mogelijkheden en wettelijke bevoegdheden en waarbinnen de burger zijn eigen leven kan bepalen. Het document is gedragen door een meerderheid waarvan de samenstelling is gekend, namelijk VU, SP, CVP, PSC, PS en FDF. Al deze partijen, samen met de oppositie, komen uit een zopas geleverde nationale verkiezingsstrijd waarvan de resultaten willens nillens hun weerslag zullen hebben ook op het Brusselse terrein.

Ook de wijze waarop de partijen zich hebben opgesteld tijdens de verkiezingscampagne zal een weerslag hebben op het gevoerde beleid en op de verstandhouding tussen de partijen.

Mijnheer de Vooriztter, Collega's ik wens twee punten aan te halen.

Eerst en vooral was het voor mij een verrassing dat de Franstalige meerderheidspartijen zich zeer sterk communautair hebben geprofileerd, dit in tegenstelling tot de Vlaamse partijen. Los van de bekomen resultaten voortvloeiend uit deze strategie, vond ik de houding in Brussel onbetamelijk ten aanzien van de Vlaamse gemeenschap. Inderdaad, men kan niet uit twee ruiven eten! Het pacificatiemodel waar ook de Franstaligen in Brussel de mond van vol hebben vraagt ook zijn prijs. Volgens mij was de Franstalige Brusselaar beter bejegend vanuit het zoeken naar een consensus dan vanuit het conflictmodel.

Hoe dan ook, de houding van de Franstaligen ten opzichte van de Vlaamse meerderheidspartijen in Brussel is een belangrijk signaal.

Ik nodig Minister-Voorzitter Picqué dan ook uitdrukkelijk uit alle dubbelzinnigheid uit deze opstelling weg te werken.

Monsieur Picqué, même si vous êtes absent, nous, flamands et francophones, n'avons nous pas fait du bon boulot ensemble?

Mijn tweede punt is het volgende. Ik ben in het bezit van een van de zovele FDF-folders die de verbeelding tarten: «François Dubois, FDF, dit non aux flamingants, c'est un «non» de leur dialecte, laid à l'audition, dépourvu de culture, sans aucun rayonnement international; les flamands occupent nos places, les flamingants aboient, les francophones leur donneront un coup de pied.»

Collega's van de FDF, thans afwezig, wat houdt u tegen uw houding consequent toe te passen? Brussel wordt bestuurd door de beide gemeenschappen. Niemand, ook uw partij niet, is in staat enige wettelijke maatregel te nemen zonder de instemming van de Vlamingen. Zolang er één Vlaming verkozen wordt in Brussel zult u dit moeten aanvaarden. Een dergelijke electorale instelling is dom. Het schaadt de fundamentele belangen van Brussel als hoofdstad van dit land.

Mijnheer de Voorzitter, Collega's, deze inleidende beschouwingen moesten mij van het hart. Ik kom nu echter tot de essentie van het begrotingsdebat.

De gegevens die door Minister Chabert werden verwerkt omtrent de evolutie van de demografie en het inkomen wekken ernstige zorgen. Ik zal het uitstekende rapport, hier voorgedragen door de heer Béghin, niet herhalen. Het lijkt mij nochtans onontbeerlijk de Executieve uit te nodigen het beleid aan te passen aan de vaststellingen die voortvloeien uit dit document.

Ten eerste, Brussel moet werken aan een samenlevingsmodel, dat opnieuw de zin creëert om hier te leven, te werken en te wonen. De demografische evolutie wordt in belangrijke mate veroorzaakt door het vertrek van Vlaamse en Franstalige Belgen naar de rand en verder. Zij zullen niet weerkeren omwille van de renovatie van enkele woningen door de gemeenten, de GOM of andere instellingen. Het leefklimaat dient, als leefklimaat, essentieel te worden gewijzigd.

De fundamentele opdracht ligt bij de veiligheid.

Geachte Heren Ministers, indien u geen veilig leefklimaat, creëert, zult u nooit meer een terugkeerbeweging meemaken. De burger, jong of oud, voelt zich onzeker op de straat, in de metro en zelfs in eigen woningen en appartementen. Er dringen zich drastische maatregelen op, vooral op het terrein moet er gewerkt worden.

De agenten, de wijkagenten, dicht bij de burger, moeten opnieuw hun plaats veroveren met een preventieve en sociale functie. Vele middelen moeten worden vrijgemaakt om dit beleid te kunnen voeren.

Een tweede essentieel punt is de verhouding tot de migranten.

De Executieve heeft in het recente verleden terecht geopteerd voor het integratiemodel en heeft ook voor dit beleid belangrijke middelen vrijgemaakt. De christen-democraten, de CVP, pleiten echter voor een dubbelspoorbeleid. De clandestiniteit en de illegaliteit moeten worden aangepakt door een accuraat en efficiënt optreden van parket, politie en magistratuur in het algemeen. Brussel mag geen vluchtstad worden voor illegale verblijfshouders. Laten wij daarover niet meer praten; maar er op het terrein werkelijk iets aan doen.

De Brusselse Executieve heeft met de ordonnantie inzake ruimtelijke ordening en stedebouw een belangrijke stap gezet in de stadsvernieuwing. Alhoewel de resultaten nog niet kunnen worden beoordeeld lijkt het mij nuttig in het kader van het begrotingsdebat, uw aandacht te vestigen op een aantal probleemaspecten welke bij de uitvoering van het renovatiebeleid tot uiting komen.

Mijnheer de Minister, op welke wijze wordt de informatiestroom inzake de publieke renovatie naar het Belgische bedrijfsleven georganiseerd? Ik verheel niet dat het gevaar bestaat dat de stadsvernieuwing wordt gemonopoliseerd door een kleine groep Brusselse bedrijven, wat de noodzakelijke concurrentie niet in stand houdt en de nu al zeer dure stadsrenovatie totaal onbetaalbaar zal maken.

De volgende vraag betreft de gewestelijke ontwikkelingsmaatschappij die werkt aan samenwerkingsmodellen met privé-bedrijven. Hoe worden deze bedrijven gerecruteerd? Worden alle juridische voorwaarden in acht genomen inzake de openbare aanbestedingen? Deze vragen nopen duidelijke antwoorden.

Een vierde punt dat ik wil behandelen is het leefmilieu in Brussel. Het leefmilieu is een essentiële voorwaarde. Er werd

reeds veel over gepraat. Ik wens echter niet het algemeen beleid te benaderen, maar in dit kader mijn interpellatie te plaatsen.

Naar aanleiding van een ernstig leefmilieuprobleem in de Neerpedevallei, waar een van de weinige gewaardeerde natuurgebieden binnen de 19 gemeenten bedreigd wordt door de vervuiling van de Pedebeek, werd door het Brussels Instituut voor Milieubeheer op 22 oktober 1991 aan de gemeente Anderlecht een schrijven gericht, waarvan de inhoud op zijn minst schokkend of verbijsterend kan worden genoemd. Het Brussels instituut zegt bevoegd te zijn voor het toezien op de kwaliteit van het oppervlaktewater, op basis, van de door hem geciteerde wetgeving.

Het Brussels Instituut voor Milieubeheer stelt: «Daarenboven heeft artikel 44 van de wet van 16 juni 1989 houdende diverse institutionele hervormingen, in de wet van 26 maart 1971 bijzondere bepalingen ingelast met betrekking tot het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, waarbij het Brussels Instituut voor Milieubeheer wordt aangeduid als waterzuiveringsmaatschappij. Aangezien de bevoegdheden in ons grondwettelijk stelsel toekenningsbevoegdheden zijn, sluit de bevoegdheid, door de gecombineerde uitwerking van de wetten van '71 en '89 aan het Instituut toegekend, elke andere bevoegdheid uit, onverminderd de mogelijkheden van verhaal of van uitoefening van de voogdijschap.

De Administratie van de Natuurlijke Hulpbronnen en het Leefmilieu, en inzonderheid haar bestuursambtenaar die, om de continuïteit van de dienst te verzekeren, het beheer van de oppervlaktewateren in al zijn facetten heeft verzekerd tot de oprichting van het Instituut, beschikt voortaan niet meer over deze bevoegdheid.

Ondanks deze uitdrukkelijke wetsbepaling weigert de Administratie de dossiers inzake waterbeleid te verzenden, en stelt de bestuursambtenaar, met instemming van de Gewestelijke Minister bevoegd voor het waterbeleid, nog steeds alle beheersdaden.» (Einde citaat.) Het Brussels Instituut voor Milieubeheer vraagt mij het probleem voor te leggen aan Minister Désir, die bevoegd is voor het waterbeleid.

Met de grootste aandrang vraag ik de Minister dat hij mij eens duidelijk uitlegt waarom zijn ambtenaar de dossiers niet ter beschikking moet stellen aan een instelling die daarvoor wettelijk bevoegd is en waarom hij deze ambtenaar zo in bescherming neemt. Nog belangrijker is de vraag wat er nu op het terrein gaat gebeuren. Een ambtenaar contacteerde mij in mijn hoedanigheid van schepen en vroeg mij «N'y a-t-il pas un dossier?» Wij vragen geen dossier, wij vragen concrete actie op het terrein. De tijd is aangebroken dat ook inzake leefmilieu er op het terrein een en ander gebeurt.

Het economisch beleid werd bij de vorige bespreking van de begroting 1990 door collega Jan Béghin duidelijk toegelicht. Bij deze begrotingsbespreking wens ik hieraan een belangrijk aspect toe te voegen, met name het middenstandsbeleid. Brussel mist een middenstandsbeleid. Brussel is nochtans een stad van kleine en middelgrote ondernemingen, van handel, ambacht en nijverheid en van middenstand. Een beleid hiervoor is totaal afwezig.

De KMO- en middenstandsorganisaties liggen verspreid over de stad, maar ze bestaan, ze werken. Er is een dringende nood aan een ontmoetingsstructuur en aan een overlegorgaan. De Minister van Economie moet een overlegraad op regionaal niveau creëren, en deze moet volgende kenmerken bezitten: de Raad moet interprofessioneel zijn, pluralistisch, communautair evenwichtig en representatief voor de erkende instellingen. De Raad moet worden belast met overleg, advies en initiatiefrecht.

Hierbij moeten enkele belangrijke bedenkingen worden gemaakt. Het Verbond van Ondernemingen van Brussel vertegenwoordigt alleen de grote ondernemingen en de huidige vertegenwoordigers van de middenstand zijn niet representatief, zij zijn door het VOB voorgedragen op een totaal ondemocratische wijze, zonder rekening te houden met de representatieve middenstandsorganisaties. Op inhoudelijk vlak is er geen middenstandsbeleid. De Minister heeft geen specifiek beleid ter zake. Er wordt alleen gefractioneerd en occasioneel opgetreden. De GOM-Brussel richt zich uitsluitend tot de grote ondernemingen en heeft geen middenstandsstrategie. Het ESIM, het Economisch en Sociaal Instituut voor de Middenstand heeft drie ambtenaren overgedragen die onmachtig zijn om op het terrein wat dan ook te doen.

Minister Jean-Louis Thys heeft een belangrijke bevoegdheid inzake vervallen bedrijfsruimten die nochtans kansen bieden voor de middenstand, maar die tot op vandaag onbenut zijn gebleven. De gemeenten plegen informeel middenstandsoverleg wanneer de bevoegde schepenen daartoe stappen doen. Een specifiek beleid is dus afhankelijk van de schepenen en het bestuur.

Collega's, er is nochtans nood aan een middenstandsbeleid, aan ruimtelijke ordening voor de middenstand. Er is nood aan een toegankelijk vervoer en aan een toegankelijke infrastructuur zonder al te veel verkeersproblemen, en met oog voor de veiligheid. Er is nood aan promotie voor de kleine bedrijven, er is nood aan begeleiding van starters en groeiers, maar ook aan informatie voor handel, ambacht en nijverheid. De Minister van Economie zou een eigentijdse visie moeten ontwikkelen en een eigentijds programma moeten voorleggen gebaseerd op volgende pijlers.

Inzake ruimtelijke ordening moet de rol van de middenstand worden geherwaardeerd. De middenstand heeft een sociale rol. Hij kan de ontmoeting tussen de mensen bevorderen. Hij heeft ook een economische rol door voor een inkomen te zorgen en een culturele rol die instaat voor een dynamiek tussen de mensen.

De handelaar «staat in het midden». Door de begeleiding van handelaarscomités via een goede strategie kunnen nieuwe impulsen worden gegeven. Stedebouwkundige maatregelen en een degelijk uitgebouwde verkeersinfrastructuur kunnen heel wat verbeteren.

Op het vlak van de veiligheid moet ook een beleid worden gevoerd, zowel ten opzichte van de eigendommen, de goederen als de personen. Ter zake is er een enorme nood aan maatregelen.

Ook op het vlak van de promotie moet het eigen karakter van Brussel worden bevorderd. Er is nood aan een eigen Brussels produkt. De heer Simonet heeft ter zake een zeer goed voorstel ingediend. Ook de meertaligheid van de handelaars is een troef die moet worden uitgespeeld.

Ook de begeleiding van de kleine ondernemingen schreeuwt om beleidsmaatregelen. De uitvoering van de beslissing van de Brusselse Executieve tot oprichting van een centrum voor bedrijfbeheer laat op zich wachten. Mijnheer de Minister van Economie, het is hoognodig dat u ter zake maatregelen neemt.

Er is ook nood aan een begeleiding van beginners. Hierbij kunnen de sociale organisaties met interprofessioneel karakter worden ingeschakeld. Er moet ook steun aan groeiers worden verleend. Samengevat pleit ik voor een structurele aanpak, voor overlegstructuren met de representatieve middenstandsorganisaties. De vertegenwoordigingen moeten voortaan geba-

seerd zijn op een structurele hertekening van de middenstand. Nieuwe beleidsinitiatieven moeten worden genomen.

Tenslotte nog enkele bedenkingen over de financiering van de sportinfrastructuur door het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest. Er is ter zake enige onduidelijkheid. Minister Chabert sprak over waarborgen voor de Vlaamse Gemeenschap. Minister Picqué stelde dat enkele Vlaamse clubs van de sportinfrastructuur gebruik zouden kunnen maken. Men kan beweren dat beide uitspraken hetzelfde willen zeggen, maar het is eveneens duidelijk dat beide uitspraken tot de meest diverse interpretaties aanleiding kunnen geven. Daarom kreeg ik graag een concreet antwoord op volgende vragen: hoe ziet het Comité dat toezicht uitoefent op deze sportinfrastructuur eruit? Welke Minister is bevoegd voor de uitoefening van dat toezicht? Welke procedure moet gevolgd worden naar de gemeenten toe, of anders, op welke manier gaan de bevoegde schepenen en burgemeesters worden aangesproken en welke documenten zullen zij moeten inleveren vooraleer tot uitbetaling kan worden overgegaan?

Hoe worden de Vlaamse clubs betrokken bij dat beleid? Welke waarborgen worden hen geboden? Welke sancties worden opgelegd indien de Vlaamse clubs geen toegang zouden krijgen tot deze infrastructuur? Hoe zullen deze dossiers in de toekomst worden opgevolgd?

De CVP zal op dit vlak in geen geval stil blijven zitten. Wij zullen zelf naar de gemeenteraadsleden en schepenen schrijven. Wij zullen zelf contact opnemen met de sociaalculturele raden en met de sportverenigingen en op die manier de Executieve helpen bij het opmaken van een goed dossier. De resultaten van onze rondvraag zullen aan de Executieve worden verzonden en ik beloof een sterke parlementaire controle op dit vlak.

Waarde collega's, tot slot vraag ik om aandacht voor de subsidiering van Télé-Bruxelles. De Brusselse Executieve besteedt veel geld aan deze Franstalige zender die elke Vlaamse tussenkomst of inzet in deze raad in zijn geheel en systematisch verwaarloost. Ik vraag mij af of wij deze activiteiten verder moeten blijven steunen. De enige bedenkelijke eer die mij tot nu toe bedeeld werd is door mijnheer Soudant een «Flamingant» te worden genoemd.

Gaat het nog op dat de Vlaamse Ministers instemmen met de financiering van deze zender? Het lijkt mij nuttig dat de Vlamingen in de Executieve een duidelijke strategie bepalen: ofwel stoppen, wij de financiering, ofwel wordt ons een alternatief geboden met lokaal, regionaal en internationaal karakter. Het is de hoogste tijd dat we ingrijpen in deze zaken naar de Vlaamse Gemeenschap toe.

Vrienden collega's, inwoners van Brussel, ik wil eindigen met een oproep tot waakzaamheid. Wij moeten voorkomen dat wat wij gedurende reeds meer dan twee jaar met beide Gemeenschappen hebben opgebouwd, niet in gevaar komt. Het zou dwaas zijn dit alles niet in stand te houden. Maar dit vergt een blijvende inspanning om het consensusmodel, waarvoor wij hebben geopteerd, werkzaam te houden.

De CVP wil haar verbintenissen ter zake nakomen, maar de inspanningen kunnen niet van één kant komen. Ook de Franstaligen moeten deze inspanning blijven leveren in woorden en in daden. Onder deze voorwaarden willen wij het vertrouwen aan de Executieve blijven schenken. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, les hasards du calendrier de notre Assemblée font presque coïncider la discussion sur le deuxième ajustement budgétaire de 1991 et sur le budget 1992 de notre Région avec un scrutin dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a troublé les consciences.

L'élection de dimanche dernier a sans doute marqué une étape dans l'histoire politique de l'après-guerre. Tous les analystes semblent néanmoins se rejoindre sur la conclusion à propos de ce vote: une plus grande clarté est nécessaire. «Parler clair, parler vrai», voilà sans doute ce qu'attendent de nous les citoyens.

Le «parler vrai», notamment en matière de finances publiques, je crois que l'opposition au sein de ce Conseil le fait depuis deux ans et demi. Les Bruxellois ne s'y sont pas trompés puisque le PRL est redevenu sans conteste la première force politique de la capitale.

M. Moureaux. — Vous êtes vite satisfait!

M. André. — C'est donc sans complexe, Monsieur Moureraux, que nous continuerons à nous exprimer dans cette Assemblée. Plus d'un Bruxellois sur quatre a voté en faveur des libéraux. Si la Région de Bruxelles-Capitale constituait une entreprise, avec 25 p.c. des voix de l'Assemblée générale, la loi sur les sociétés commerciales lui donnerait les droits qu'elle attribue à une minorité de blocage. Malheureusement, notre Région n'est pas une entreprise et surtout, elle n'est pas gérée comme telle.

M. Moureaux. — Vous aimeriez que ce soit une société anonyme!

M. André. — En tout cas, il n'y a pas eu de blocage de la part de notre groupe lors de l'examen des budgets en Commission. Malgré le fait que nombre d'entre nous et de Collègues de la majorité, étaient en campagne électorale, nous avons respecté le jeu des institutions en permettant le vote — ou du moins, la discussion — des budgets dans les délais impartis par la loi. Pour ce faire, nous avons accepté de recevoir des documents parfois incomplets, avec retard. Nous avons, bon gré mal gré, accepté une procédure d'examen des budgets qui en saucissonne la discussion et nous avons accepté, Monsieur le Ministre, de vous libérer de temps en temps pour que vous puissiez, avec vos Collègues, notamment poser une première pierre par-ci par-là. A plusieurs reprises, les groupes Ecolo et PRL ont même assuré un quorum que la majorité avait de très grandes difficultés à maintenir. Nous avons donc joué le jeu des institutions en permettant à notre Région et à notre Conseil de fonctionner normalement.

Toutefois, il est peut-être regrettable, Monsieur le Président, que notre Assemblée se réunisse pour examiner son budget à un moment où la presse — que les débats budgétaires ne passionnent guère — et où nombre de nos Collègues sont attirés par d'autres enjeux, enjeux qui ne sont pas sans conséquences pour notre Région.

Puisque les hasards du calendrier nous amènent à discuter aujourd'hui des budgets de la Région et de l'Agglomération, faisons-le sans complexe mais également sans malice. Essayons une fois encore de clarifier la situation, de «parler clair, de parler vrai».

J'examinerai successivement le deuxième ajustement budgétaire pour 1991, le budget 1992 et je terminerai sur une note plus politique, puisque le contexte le permet, en proposant des amendements à apporter à la loi de financement afin d'assurer la viabilité financière de notre Région.

D'abord, le deuxième ajustement 1991.

De deuxième ajustement, il n'en aurait certainement pas été question si le contrôle budgétaire et le premier ajustement voté avant les vacances avaient été réalisés correctement. Nous avions, en juin dernier, démontré que l'équilibre du budget 1991 reposait entièrement sur une recette escomptée de 6,7 milliards représentant les soldes de trésorerie dont disposait la Région au 31 décembre 1988.

L'Exécutif — du moins son Ministre des Finances — s'était montré très confiant, en juin dernier, sur l'obtention de ces soldes de trésorerie. Je l'entends encore nous dire: «C'est une question de jours.» Puisque c'était une question de jours, nous avions suggéré au Ministre d'attendre un peu, le temps que ces souhaits se transforment en certitudes. L'Exécutif n'a pas cru bon de suivre ce conseil. Mal lui en a pris! Par un compromis dont il a le secret, l'Exécutif n'a pas obtenu un franc. Je répète qu'il espérait 6,7 milliards. Mais il aurait obtenu en compensation 5 milliards de réduction de la dette du logement social, 5 milliards étalés sur cinq ans, soit un milliard par an.

Outre le fait que l'Exécutif ne possède aucune garantie juridique que la dette du logement social sera effectivement réduite d'un milliard par an pendant cinq ans — pourquoi d'ailleurs, Monsieur le Ministre, ne pas avoir réduit directement cette dette de 5 milliards? Il n'en coûtait pas un franc de plus à l'Etat central! — outre donc cette absence de certitude sur la bonne exécution de cet accord — un milliard annuellement pendant cinq ans — et compte tenu d'une actualisation à 10 p.c., selon vos propres calculs, Monsieur le Ministre, cela fait 4,2 milliards au lieu de 6,7 milliards. Le résultat du compromis se concrétise en une perte de 2,5 milliards. 2,5 milliards c'est la perte de richesse en supposant la parfaite exécution de l'accord pendant cinq ans!

Toutefois, en terme de budget 1991, c'est de 5,7 milliards de déficit supplémentaire qu'il s'agit. Or, que propose l'Exécutif aujourd'hui pour combler ce déficit? De réduire de 200 millions les dépenses? Il restera toujours 5,5 milliards de plus à financer.

Vous n'arrêtez pas, Monsieur le Ministre, de nous traiter de «Cassandre», d'affirmer que tout est *under control.* La preuve, la Région vient seulement d'emprunter pour la première fois, en octobre, 3 milliards et vous n'envisagez pas de dépasser l'autorisation de 6 milliards d'emprunt qui vous a été accordée par notre Conseil dans le cadre du budget 1991. Qui a raison? Qui parle vrai? Cette fois, nous avons recours à un arbitre impartial: la Cour des Comptes.

A l'occasion de l'examen qu'elle fait du budget 1992, la Cour des Comptes résume toute la situation en un tableau présentant des préfigurations des comptes — je dis bien des comptes — pour 1989, 1990 et 1991. C'est en effet l'examen de ces comptes qui permet de juger de l'exécution des budgets, lesquels ne donnent jamais que des autorisations de dépenses. Or, nous constatons dans les documents que nous fournit la Cour que les comptes pour 1989 et 1990 se clôturent par un solde net à financer de 600 millions pour 1989 et de 5,5 milliards pour 1990. Pour 1991, la Cour préfigure même un solde net à financer de 11,5 milliards. Ces chiffres sont d'une logique implacable.

Après utilisation de toutes les autorisations d'emprunt — couvertes par l'Etat central — pour 1989, 1990 et 1991, le compte consolidé des trois premières années de fonctionnement de la Région se soldera par un trou de 4 à 5 milliards. Je ne suis plus le seul à le dire, la Cour des Comptes l'affirme aussi.

Ce trou de 4 à 5 milliards constituera, en définitive, un accroissement de la dette régionale à due concurrence. Si cela ne s'est pas traduit immédiatement en emprunts, c'est dû au retard pris par l'Exécutif dans l'exécution de son budget.

Ainsi, toujours selon la Cour des comptes, sur les neuf premiers mois de 1991, la Région a payé pour 4,2 milliards d'ordonnances relatives à l'année précédente, c'est-à-dire à 1990. Par recoupement, sur la base des réponses fournies par le Ministre, d'une part, et des documents transmis par la Cour des comptes, d'autre part, il apparaît que fin 1991, il restera de l'ordre de 8,7 milliards de crédits non ordonnancés sur les budgets antérieurs et entre trois et six milliards d'ordonnances, à charge des budgets écoulés, mais non encore payés.

Ainsi, la Région doit pour le moment son salut financier au retard pris par l'Exécutif dans l'exécution de son budget, d'une part, — je pense au nombre impressionnant de dossiers d'expansion économique qui sont en panne, — et, d'autre part, au retard pris par l'Exécutif dans le paiement de ses factures; je pense à certaines PME prestataires de services pour la Région et dont certaines factures sont parfois en souffrance depuis plus d'un an. Si l'Exécutif gagne du temps, il ne fait que reporter l'échéance et un jour ou l'autre — croyez bien que je le rappellerai à ce moment-là — les fameux 5 milliards qui vous manquent vont réapparaître. En l'indiquant noir sur blanc, la Cour des comptes met fin à ce long débat qui nous oppose, Monsieur le Ministre, depuis plus de deux ans. Pour exécuter ses budgets 1989, 1990 et 1991, la Région devra finalement s'endetter de cinq milliards supplémentaires.

Je serai plus bref en ce qui concerne le budget 1992, laissant à mes collègues le soin de s'attacher à une critique systématique, mais toujours constructive, des différents programmes que contient ce budget.

Mon collègue, Marc Cools, reviendra plus en détail sur la ventilation du budget des dépenses. Je me contenterai, pour ma part, d'examiner le cadre budgétaire qui nous est proposé. Cela me semble d'autant plus nécessaire que certains chiffres annoncés par la presse m'ont paru relativement fantaisistes. Que Mesdames et Messieurs les journalistes me pardonnent cette réflexion irrévérencieuse, mais je comprends la difficulté qu'éprouvent des observateurs extérieurs à apprécier correctement l'évolution des moyens mis à la disposition des différents membres de l'Exécutif sur la base des seuls documents distribués.

Pour se faire une idée plus exacte du budget 1992 il faut — ce que ne fait pas le Ministre dans l'exposé général et dans le rapport —, d'une part, comparer ce budget non pas au budget initial de 1991, mais bien au budget ajusté pour 1991, en tenant compte des deux ajustements, et, d'autre part, tenir compte des Fonds budgétaires existant en 1991 et donc de l'ensemble des autorisations de dépenses accordées à l'Exécutif. Mais il convient également de ne pas prendre en recettes ni les emprunts autorisés par la loi de financement ni les recettes fictives que sont les reports de crédits sur Fonds budgétaires imposés par le projet d'ordonnance créant des Fonds organiques qui sera soumis ce vendredi au vote de notre Assemblée.

En faisant cet exercice, on constate que les recettes passent de 34,7 milliards à 37,5 milliards — soit une hausse de 8 p.c. — et que, dans le même temps, les autorisations de dépenses passent de 52 milliards à 45 milliards, soit une chute de 14 p.c.

Il est évident qu'un tel exercice de dégraissage ne peut se faire sans «casser des œufs».

Autant après un budget de 1991 que je qualifierai de laxiste et d'irresponsable, j'apprécie l'effort réalisé, autant je me demande dans quelle mesure l'Exécutif sera capable de respec-

ter la norme budgétaire du Conseil supérieur des Finances qu'il se propose de suivre en 1992.

Tel quel, ce budget me semble être le reflet de ce qu'on appelle le *reverse engineering*, à savoir cette technique financière qui consiste à déterminer une variable ou un élément d'un raisonnement en fonction des données connues et, surtout, du résultat que l'on veut obtenir.

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, le budget des dépenses me semble avoir été fixé davantage en fonction des recettes et du déficit naturel de 7,3 milliards que l'on jugeait acceptable, qu'en fonction des besoins réellement exprimés. Déjà, lors de la répartition de l'enveloppe ainsi fixée, il semble que certains soient arrivés après d'autres. Ainsi, il ne doit plus rester grand'-chose du programme d'épuration des eaux du Ministre Désir qui voit ses moyens budgétaires amputés de plus de 50 p.c. De même, qu'en est-il des crédits consacrés à l'expansion économique, Monsieur Vandenbossche? Le Ministre Grijp perd de l'ordre de 25 p.c. des moyens dont il disposait en 1991 pour aider les entreprises. Le Ministre s'abrite derrière un projet d'ordonnance concernant la promotion de l'expansion économique et de la recherche scientifique pour justifier cette réduction.

Outre le fait que notre Conseil n'est pas à même de juger des conséquences d'un projet d'ordonnance qui, par définition, est toujours un projet et dont nous n'avons pas connaissance, je ne doute pas que les milieux économiques apprécieront la brièveté de la justification donnée par le Ministre compétent.

M. Vandenbossche. — Mijn voorstellen kosten geen geld. Integendeel.

M. André. — 25 p.c. de réduction du budget de l'expansion économique! Vous n'avez que de bonnes idées, Monsieur Vandenbossche, je le sais, mais regardez ce que font certains de vos représentants au sein de l'Excécutif. Pour ma part, je constate que c'est M. Béghin qui demandait la réduction du budget de l'expansion économique et qu'apparemment il a été suivi par l'Exécutif.

En conclusion, il n'y a pas grand'chose à dire à propos du budget 1992, si ce n'est qu'il respecte en apparence la norme fixée par le Conseil supérieur des Finances. L'équilibre me semble toutefois plus artificiel que réel, et l'on peut donc craindre certains dérapages en cours d'année.

Monsieur le Ministre, je ne vous ferai pas de procès d'intention, même si les trois premiers exercices budgétaires, et en particulier l'ajustement dramatique du budget 1991 par lequel vous demandiez 5 milliards de supplément, me restent en mémoire et m'ont rendu prudent dans l'appréciation du budget initial. Quoi qu'il en soit, *wait and see*.

Je pourrais difficilement terminer cet exposé sans m'exprimer sur la nécessité de revoir la loi de financement des Communautés et des Régions.

Tant en commission que lors d'une interview qu'il a donnée le 5 novembre à *La Libre Belgique*, le Ministre des Finances s'est prononcé pour l'octroi de moyens financiers supplémentaires à Bruxelles.

Dans son exposé introductif, le Ministre s'inquiète du dépeuplement et de la paupérisation relative de la Région. Sans vouloir vous faire de la peine, Monsieur le Ministre, ce phénomène a été exposé dans tous les budgets déposés depuis 1982. Cela ne vous a pas empêché de voter comme parlementaire national — vous et la plupart de vos Collègues de l'Exécutif — une loi qui consacrait un mécanisme de financement dont on savait à l'avance qu'il serait défavorable à Bruxelles.

La semaine dernière, vous criiez casse-cou et demandiez, vous et un de vos amis politiques gantois, des moyens supplémentaires pour Bruxelles. J'espère qu'il ne s'agissait pas là d'un discours à caractère uniquement électoral.

Je serais donc heureux de vous entendre aujourd'hui à ce sujet, Monsieur le Ministre, et de connaître votre revendication à l'égard du prochain Gouvernement national.

Je tiens à rappeler la position qui a toujours été celle du groupe PRL: la Région de Bruxelles-Capitale telle qu'issue de la loi spéciale du 12 janvier 1989 ne correspond pas à la Région naturelle de Bruxelles. Sa limitation aux dix-neuf communes prive notre Région d'une part importante de son hinterland socio-économique. Sans pour autant considérer la fixation de ces limites comme définitive, il n'est pas normal que dans ce contexte, on applique à notre Région un régime de financement identique à celui des deux autres Régions.

A défaut de pouvoir rendre aujourd'hui à Bruxelles ses véritables limites, notre Région doit obtenir des compensations pour les charges spécifiques qu'elle supporte pour le compte, non seulement de l'Etat central, mais également des autres Régions.

Dans cet ordre d'idées et afin de pouvoir mener les politiques que les Bruxellois attendent de nous, nous formulons quatre demandes:

1. Une réévaluation et une rétrocession complète du montant de la mainmorte supportée tant par la Région que par les communes qui la composent.

2. L'intégration dans la masse de l'impôt des personnes physiques régionalisé des impôts payés directement ou indirectement à l'Etat central par les ressortissants étrangers résidant à Bruxelles.

3. L'obtention d'une dotation complémentaire pour les charges spécifiques que Bruxelles supporte en tant que capitale de la Belgique, mais également de l'Europe.

4. La participation financière de l'Etat, non seulement dans les travaux d'infrastructure à réaliser en matière de communications et de transports en commun, mais également dans le déficit de la STIB, dont les Bruxellois n'ont pas à assumer seuls la charge.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, certaines requêtes que nous souhaiterions voir partagées par l'ensemble de notre Conseil.

En tant que première formation politique à Bruxelles, nous prenons nos responsabilités et souhaitons connaître l'avis des autres groupes qui composent cette Assemblée. La discussion du budget 1992 nous offre aujourd'hui l'occasion de mener ce débat. Puisse-t-il être fructueux et déboucher sur une position claire de notre Conseil. Il y va, je pense, Monsieur le Président, de la crédibilité de notre institution, à un moment où plus que jamais il est nécessaire de se rassembler autour d'idées claires et fédéralistes plutôt que de se livrer à des querelles partisanes ou communautaires. C'est du moins le message que, me semble-t-il, les électeurs nous ont livré dimanche dernier. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, comme l'a indiqué le porte-parole du groupe PRL, notre Région a traversé une tempête électorale, dont on perçoit les échos depuis le début de ce débat.

J'ai déjà entendu deux orateurs et l'on ne peut nier que leurs propos aient été influencés par ce qui s'est passé dimanche. Il faut toutefois clairement préciser que les élections de dimanche dernier n'avaient rien à voir avec le travail du Conseil régional et de son Exécutif, qui n'étaient pas soumis à la censure du corps électoral. Cela doit être clairement dit, sinon on fait l'amalgame et on ne joue plus le jeu de la démocratie et du fédéralisme. Il faut clairement savoir de quoi on parle et où on en parle.

Première remarque: mon parti sort meurtri de cette épreuve. Personne n'a intérêt à cacher un recul aux élections.

Cela dit, très peu de formations politiques de ce Conseil — à deux exceptions près — ont de quoi se réjouir du résultat des élections de dimanche. Les partis néerlandophones de la majorité ont tous perdu, à des degrés divers, mais sévèrement. Il en est de même pour les partis francophones de la majorité. Lorsqu'on se tourne vers l'opposition, les résultats sont assez étonnants. Le PRL peut se vanter d'avoir remonté spectaculairement depuis les élections régionales, mais par rapport aux élections législatives précédentes, ce n'est pas la gloire, et ce après quatre années d'opposition. Les Ecolos sont en baisse par rapport aux élections régionales, mais ils sont en hausse par rapport aux élections législatives précédentes. Donc, bilan plus qu'en demi-teinte pour les partis de ce Conseil.

Par ailleurs, il faut bien l'avouer, et je voudrais que chacun fasse preuve de la même objectivité, les vainqueurs sont ceux qui brillent ici par leur absence. Or, les électeurs votent de plus en plus pour eux. Moins ils siègent au sein de ce Conseil et plus ils récoltent de voix. Je veux parler du Front national et du Vlaams Blok, grands vainqueurs indiscutables de ce scrutin. Il faut en tenir compte et réfléchir sérieusement à cette situation.

Deuxième remarque: Il faut être clair puisque nous discutons du budget pour la prochaine année de travail de l'Exécutif régional. Ce qui est important c'est le programme et c'est de savoir si un consensus se dégage sur celui-ci. On ne forme pas une majorité en fonction d'humeurs, d'impressions ou de situations qui découlent de tel ou tel vote survenu et qui n'a rien à voir avec le travail que nous accomplissons. Donc, pour nous socialistes, le problème essentiel — et c'est à partir de là que nous jugerons ce qui se fera dans les semaines qui viennent à différents échelons de pouvoirs dans ce pays — c'est le programme qu'une majorité cohérente est capable de mener à bien.

En ce qui concerne plus particulièrement le budget de notre Région, je voudrais exprimer, notamment à M. le Président, la satisfaction de mon groupe quant à l'organisation de nos travaux.

Tout d'abord, nous allons pouvoir respecter le délai légal et voter le budget avant le 30 novembre malgré que nous ayons dû l'examiner en commission en pleine campagne électorale.

Les conseillers ont disposé d'un temps suffisant pour cet examen puisque celui-ci s'est étendu sur quatre semaines. Il y a lieu d'ajouter qu'il n'y a pas eu de chevauchement entre les commissions permanentes, chaque conseiller ayant pu de la sorte se faire une idée d'ensemble du budget.

Cela prouve que les critiques formulées l'an dernier ont été rencontrées. J'avais été un de ceux qui avaient souhaité que l'examen du budget subisse une sensible amélioration. Cela a été le cas et nous nous en réjouissons!

En ce qui concerne le fond du budget: satisfaction, Monsieur le Ministre, à propos du transfert des soldes aux Fonds budgétaires! L'accord conclu avec le Gouvernement national est plus favorable que celui obtenu par les autres Régions et la réorganisation des Fonds budgétaires — on en a parlé hier — devrait permettre une plus grande transparence du budget. Dès lors, nous vous exprimons, à ce sujet, notre satisfaction.

Quant au budget des Voies et Moyens, la loi de financement qui détermine le mode d'alimentation de notre budget a été fréquemment abordée, et de façon controversée, pendant la campagne électorale. Etant donné que l'on va se trouver exposé, lors de négociations éventuelles, à des modifications de ce mécanisme, j'estime qu'en tant que Bruxellois nous devons être très prudents. En effet, la loi de financement et les mécanismes qu'elle contient sont indiscutablement — personne ne le conteste — plus favorables que l'ancien système des dotations des trois tiers.

Jusqu'en 1988, nous avons connu le système de la clé de répartition superficie/population/rendement de l'impôt. Si cette clé était toujours en vigueur aujourd'hui, elle serait catastrophique pour la Région bruxelloise, l'impact déjà sévère de la baisse de l'IPP se doublant de l'impact de la baisse de population qui, dans le système actuel, n'intervient qu'indirectement.

Monsieur le Ministre, mon groupe s'est livré à l'étude de ce que seraient les recettes de la Région dans le système des trois tiers par rapport au système actuel qui résulte de la loi de financement.

L'application de l'ancien système national aboutirait à une moins-value de recettes de cinq milliards. *(Protestation de M. André.)* Tous les calculs sont à votre disposition, Monsieur André. Ce résultat n'est pas difficile à comprendre puisque, aujourd'hui, les recettes de la Région proviennent d'un mode de calcul que vous connaissez bien et qui comporte une certaine diminution de la solidarité pendant les dix années à venir, ce qui entraîne une baisse des recettes. Mais tous les impôts attribués aux Régions donnent à la Région bruxelloise un pourcentage supérieur à celui de sa population — cela va de soi — et à celui de l'IPP. Nous sommes chaque fois largement au-dessus des 11 p.c., qu'il s'agisse des droits d'enregistrement, des droits de succession ou de n'importe quel critère choisi.

Actuellement donc — et je le dis à tous ceux qui seraient amenés à participer à la réflexion sur ce sujet — toute évolution qui mettrait en cause ce système de base est dangereuse pour la Région bruxelloise car, dans la plupart des cas de figure, la situation serait plus mauvaise.

Certes, il ne faut pas fermer les yeux devant certaines réalités. Bien entendu, la baisse de population a des effets sur l'IPP. Bruxelles connait des problèmes spécifiques dus à ce que l'on appelle en jargon de spécialistes les effets de débordement ou les externalités.

Pour parler un langage courant cela veut dire que la Région bruxelloise dépense un certain nombre de francs pour des infrastructures qui servent à des non-résidents bruxellois; je songe notamment au phénomène des navetteurs, à l'usage des transports publics, etc. M. le Ministre en a abondamment parlé en commission et il a raison. Il est évident qu'il est de la responsabilité de l'Exécutif de défendre les intérêts de Bruxelles par rapport à ces effets de débordement, la Région bruxelloise supportant des dépenses au profit des autres Régions.

Je me réjouis de la volonté de l'Exécutif de poser cette revendication légitime.

Reste, comme l'a dit très justement M. Stalport en commission, que le problème essentiel pour la Région bruxelloise est le maintien de sa population. Là est l'enjeu des années qui

viennent. Je dirai volontiers aux Bruxellois, y compris à ceux qui se sont exprimés d'une certaine façon dimanche dernier, que le véritable enjeu de la politique bruxelloise est de garder une population qui paie des impôts. A côté de cela, tous les autres problèmes sont anodins. C'est incontestable, Monsieur Vandenbossche. Peut-être avez-vous votre propre façon d'apprécier les choses mais, au nom du groupe socialiste, j'affirme que si demain la Région bruxelloise devient une mendiante parce qu'elle perd sa population, si elle doit quémander ailleurs l'équilibre de son budget, nous aurons mal fait notre travail.

Comme vous pouvez le constater en lisant l'étude de Mme Thys-Clément, recteur de l'ULB, parue dans le CRISP, la politique de l'Exécutif est crédible dans ce domaine.

En matière de logement, Bruxelles doit fournir un effort gigantesque afin de conserver des habitants et afin d'éviter l'installation, au détriment de la population bruxelloise, de l'ensemble du secteur tertiaire national travaillant au service des trois Régions. Quant à la charge des bureaux notamment, un équilibre entre la ville et son environnement extérieur doit être respecté. Une politique doit absolument être menée dans ce sens. Je signale à l'Exécutif que nous serons très attentifs à ce que Bruxelles ne devienne pas le réceptacle unique des bureaux devant desservir la Région car, dans un tel cas, la population émigrerait hors de la ville.

Il est également exact que nous ne prônons pas à tout prix les grands travaux et que nous ne tendons pas la sébile en vue de leur exécution. Rejoignant les nombreuses interventions formulées en commission par les membres de ce Conseil, nous souhaitons que l'Exécutif ne favorise pas inutilement les grands travaux sous prétexte qu'ils sont à charge du budget national. Nous estimons qu'il ne faut pas inventer des demandes qui, en fait, compromettraient la chance de Bruxelles d'être une ville attractive pour les contribuables.

En ce qui concerne le solde à financer, je tiens à témoigner de la gestion sage et prudente du Ministre. Le solde à financer demeure inférieur aux prévisions du Conseil supérieur des Finances. Or, Dieu sait si ces références ont fait l'objet de nombreuses discussions au cours des dernières semaines! La Région bruxelloise mérite un bulletin de satisfaction en ce qui concerne sa gestion. Jusqu'ici, nous n'avons pas dû recourir aux emprunts prévus pour couvrir les 15 p.c. qui sont repris de manière orthodoxe dans la loi de financement. Vous allez, à présent, devoir mobiliser ces recettes. Après deux années, cette gestion me paraît tout à fait raisonnable dans la mesure où l'endettement ne dépasse pas les prévisions du Conseil supérieur des Finances.

Je me réjouis du fait que vous ayez prévu un crédit spécial au budget de l'Agglomération, car en agissant de la sorte, vous admettez que le déficit de l'Agglomération est et a toujours été d'ordre structurel. Nous soutenons votre volonté d'améliorer la perception de la taxe PSU, ce qui est grandement nécessaire.

J'aborde à présent les chapitres relatifs aux dépenses. En matière économique, nous sommes satisfaits des conventions passées avec des institutions universitaires bruxelloises en vue de doter la Région de statistiques régionales qui sont indispensables. Il est, en effet, utile de disposer d'un bon baromètre.

Autre objet de satisfaction: l'aide aux PME sera octroyée de manière plus sélective par l'établissement de critères tenant compte de l'intérêt régional.

Enfin, nous estimons que l'ordonnance concernant la promotion de l'expansion économique doit absolument être votée sous cette législature. Un outil législatif est indispensable à cet égard.

En ce qui concerne la problématique des déplacements, nous soutenons évidemment la politique de l'Exécutif. Nous sommes partisans du transport public. Dès lors, nous constatons avec plaisir les efforts consentis en la matière. Ces efforts sont réels et mesurables sur le terrain. L'achèvement de l'axe Midi-Albert se déroule normalement.

Le groupe socialiste — comme d'autres — est bien entendu particulièrement vigilant sur un point à propos duquel nous aimerions que l'Exécutif s'engage très clairement — ces engagements concernent tant la personne du Ministre des Communications que l'Exécutif tout entier — je veux parler du prolongement de la ligne de métro vers Erasme. Nous souhaitons que le système de financement et que les délais de réalisation de ce prolongement nous soient enfin clairement précisés. Une infrastructure d'une telle importance ne peut être négligée dans notre Région. Cette question est tout à fait primordiale à nos yeux. Dès lors, nous ne comprendrions pas que l'Exécutif ne prenne pas des engagements très clairs à cet égard.

En ce qui concerne le port de Bruxelles, nous constatons avec plaisir que l'Exécutif donne à la Société du Canal de Bruxelles l'importance qu'elle mérite, pour l'activité de la Région et pour le maintien et la création d'emplois.

Cela me permet d'enchaîner sur les problèmes de l'emploi. Le groupe socialiste est particulièrement attentif à cet aspect de la politique. Nous avons relevé avec satisfaction les formules de partenariat entre l'ORBEm et des tiers, les formules de partenariat entre l'ORBEm et les dispositifs d'insertion socio-professionnelle et la mise en place du nouveau système de primes à l'embauche.

J'en arrive aux pouvoirs locaux. Nous sommes relativement satisfaits sur ce point. Des membres de mon groupe auront l'occasion de s'exprimer sur certains aspects plus particuliers. Notre collègue Parmentier parlera notamment d'un certain nombre de problèmes à cet égard.

Quant à la politique du logement, ainsi que je le disais tout à l'heure, elle est, pour le groupe socialiste, un des points essentiels de la politique de l'Exécutif. Nous ne constatons pas d'augmentation substantielle des moyens pour 1992. Il est vrai, toutefois, qu'une masse budgétaire importante avait été mobilisée dès 1989. Nous constatons avec satisfaction le lancement de l'opération de construction de logements sur les sites de l'ancienne caserne Rolin et de l'hôpital militaire. Nous nous permettons cependant d'insister pour obtenir un rapport annuel de la Société du Logement de la Région bruxelloise, comme le prévoyait le Code du logement. Nous ne pouvons cacher notre inquiétude quant à une rumeur de hausse importante des loyers des logements sociaux.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, nous avons accompli un travail considérable au cours de la législature qui s'est terminé il y a quelques mois. Nous attendons aujourd'hui que l'Exécutif prenne, le plus rapidement possible, les arrêtés d'exécution de l'ordonnance sur l'urbanisme, qui reste une des réalisations les plus remarquables et les plus importantes de notre Conseil.

En matière de rénovation urbaine, nous sommes favorables à la nouvelle approche des contrats de quartier proposés par l'Exécutif. Nous voudrions que les mesures nécessaires soient prises en ce qui concerne les immeubles à l'abandon. Je sais que des discussions vont se dérouler sur ce thème.

Je souhaite également dire à l'Exécutif qu'il me paraît indispensable d'appliquer dès à présent la réglementation sur la transformation sauvage de logements en bureaux. C'est avec stupeur que je constate que, sans aucune réaction de l'administration, de plus en plus de gens se permettent de

mettre en location ou de vendre de pseudo-immeubles de bureaux qui sont, en fait, des logements. On voit cela dans les annonces des journaux, sur les grands panneaux apposés sur des façades. Pour des raisons spéculatives, on transforme ainsi, à l'évidence et de manière insidieuse, le parc immobilier de logements en parc de bureaux. L'Exécutif devrait nous déclarer très clairement, d'une part, qu'il donne à l'administration les instructions nécessaires pour relever ces infractions et, d'autre part, qu'il lui donne les moyens de dresser les procès-verbaux et d'engager les poursuites qui s'imposent.

Il faut une politique foncière. Au nom du groupe socialiste, je déclare très simplement que nous attendons, pour cette année-ci, la mise sur pied de la Régie foncière. C'est un engagement de l'Exécutif. J'ai cru comprendre que certains groupes de la majorité auraient changé d'avis. Ainsi que je l'ai dit au début de mon exposé, ce qui nous lie, c'est un programme, un engagement précisé dans une déclaration. Le groupe socialiste jugera de la capacité de tous les groupes politiques de continuer à réaliser le programme que nous avons voté ensemble, en faisant confiance à cet Exécutif.

Contrairement à M. Vandenbossche, je ne viserai aucun parti en particulier, mais je veux être clair: si l'Exécutif n'est pas en mesure de déposer un projet d'ordonnance dans les deux mois, le groupe socialiste prendra l'initiative de déposer une proposition. Nous verrons alors comment les différentes formations politiques de ce Conseil se définiront par rapport à un engagement qui a été pris au début de la législature. Ce sera pour nous une manière de juger de la loyauté de nos partenaires.

La protection de l'environnement requiert une politique active. A cet égard, nous sommes heureux de voir l'Exécutif — il y a eu beaucoup d'initiatives en ce sens de tous les groupes de ce Conseil — accorder la priorité à l'exécution du plan déchets et y consacrer un effort budgétaire important. Nous insistons cependant pour que l'application du plan déchets et les dépenses d'investissement y afférentes se fassent en concertation avec l'agence Bruxelles-Propreté. Il ne faudrait pas retomber dans les pièges de l'ancien gouvernement national; il n'y avait jamais de coordination entre les Ministres et les services.

Nous sommes satisfaits de voir avancer la réalisation de la station d'épuration sud. Nous demandons que l'effort soit poursuivi, bien entendu dans les limites permises par la rigueur budgétaire à laquelle, je vous l'ai dit, nous tenons beaucoup.

En ce qui concerne la fonction publique, le groupe socialiste est très sensible à la situation du personnel de l'administration régionale. Nous sommes conscients des problèmes que pose l'harmonisation des divers statuts hérités des institutions que nous avons fusionnées, problèmes qui ne pourront évidemment pas être résolus en vingt-quatre heures. Néanmoins, nous demandons au Ministre Chabert de mettre tout en œuvre pour qu'aboutisse au plus vite la restructuration de l'administration régionale. Sont en jeu, non seulement les conditions de travail et la motivation des agents, mais également l'efficacité de l'action de la Région qui — tant la majorité que l'opposition l'ont dit — dépend de l'existence d'une administration performante. Or, trop souvent aujourd'hui — reconnaissons-le objectivement — l'administration peut être démotivée par certains retards apportés à rencontrer ses problèmes.

Je terminerai en parlant des problèmes de l'immigration et de l'intégration qui restent un volet important de l'activité de notre Région. En quelque sorte, le serpent se mord la queue, si je puis me permettre cette expression.

La Commission exploratoire permettra, dès la prochaine séance, de mettre en place la Commission mixte définitive qui, pour la première fois, mettra en présence des représentants des populations étrangères et des élus dans le cadre du pouvoir législatif régional. Je crois donc que le Conseil a fait son devoir en la matière, et il n'a pas eu besoin pour cela d'être «réveillé» ni par les événements de Forest et de Saint-Gilles, ni par le corps électoral. Nous avons assumé nos responsabilités en pleine conscience de la gravité des problèmes qui se posent, et l'Exécutif aussi. Celui-ci a dégagé des moyens dès son installation. Il nous faudra sans doute aller plus vite, poursuivre cette politique en nous faisant mieux comprendre, mieux entendre et en faisant savoir ce que nous mettons en œuvre.

Il ne sert à rien de dissimuler qu'il y a là un vrai problème.

Que ce soit en matière de sécurité ou d'augmentation des moyens des polices communales, nous avons fourni un effort considérable. Mais des problèmes subsistent; nous ne les nions pas. C'est pourquoi nous allons persévérer.

A notre niveau, notamment, nous n'avons pas accepté la mainmise, sur les populations immigrées, de telle ou telle mosquée. Nous n'avons pas attendu les conseils de certains pour comprendre qu'il fallait travailler avec ceux qui acceptent nos règles démocratiques de vie en commun. Nous n'avons pas eu besoin de discours, de leçons, de tracts ou de caricatures pour être conscients du problème des réfugiés économiques.

C'est pour cette raison que nous allons continuer la politique d'intégration. Je le dis à tous, y compris aux membres de la majorité qui pourraient être tentés de suivre un certain nombre de personnes qui tiennent des discours que nous avons trop connus dans les années trente. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

Nous maintiendrons notre politique objective, centrale, sans tomber dans aucune démagogie. Nous ne courrons pas derrière les racistes, derrière ceux qui aujourd'hui osent montrer du doigt certaines nationalités, qui font preuve de la xénophobie la plus sinistre en désignant des nationalités inintégrables, inacceptables et incompatibles avec notre société.

Ainsi s'exprimait l'antisémitisme à l'état pur des années trente, qui a conduit aux situations que nous connaissons.

Nous ne pratiquerons pas ce jeu-là. A l'égard de notre population et dans tous les domaines, nous assumerons nos devoirs avec objectivité et non pas en hurlant avec les loups. Les citoyens de notre pays ne doivent pas se croire obligés à une quelconque solidarité avec des sentiments vulgaires qui peuvent naître dans l'âme humaine lorsqu'elle perd le contrôle de son intelligence.

Nous, nous sommes pour une politique objective qui tient compte des réalités, qui ne nie pas l'insécurité des personnes dans la rue et dans les métros et qui exige que l'ordre public soit maintenu et les gens protégés. Nous n'avons pas besoin des donneurs de leçons du Front National pour cela.

Je demande à l'Exécutif de poursuivre et d'accélérer sa politique d'intégration parce que nous sommes dans un pays de démocratie et d'humanisme. Chez nous, ce qui compte, c'est le respect de tous ceux qui, dans notre société, travaillent, paient leurs impôts, respectent les lois, les règles de la démocratie et les valeurs communes qui sont les nôtres. Ceux-là ont les mêmes droits que tous.

C'est sur cette philosophie et parce que nous n'avons pas le droit de nous laisser entraîner par des prometteurs de beaux jours, des menteurs ou des faux prophètes, que je demande fermement à l'Exécutif de poursuivre et de renforcer sa politique d'intégration.

Monsieur le Président, je suppose que le Conseil va poursuivre sa vaste tâche d'information car là réside un problème essentiel d'explication, de pédagogie, de contact avec les citoyens. Il apparaît que, dans la complexité de la société moderne, les dirigeants ont perdu la vertu du dialogue. Il ne faut pas oublier la leçon mais surtout ne pas infléchir ce qui fait l'essentiel et les qualités de notre société.

C'est donc à cet effort commun que j'invite l'Exécutif et l'Assemblée. En tout cas, Mesdames, Messieurs le groupe socialiste sera à vos côtés! *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Chers Collègues, il est vrai que l'on ne peut s'empêcher d'émettre un commentaire sur les résultats des élections qui ont eu lieu dimanche passé. La victoire des écologistes a quelque peu été ternie par les résultats et la montée de l'extrême droite. Notre fête a été partiellement gâtée parce que l'extrême droite a fait son apparition ou marqué sa progression de façon tout à fait éclatante. Pour nous, c'est un signal d'alarme quant à la marginalisation, la pauvreté, la difficulté des citoyens face à des problèmes qu'ils maîtrisent de plus en plus mal et qui les concernent de plus en plus.

C'est pour cette raison que nous avons toujours voulu attirer l'attention sur un certain langage évoquant en particulier la problématique de l'immigration. En effet, il nous semble qu'il faut avant tout prendre en considération les problèmes de marginalité et de pauvreté, qu'ils soient vécus par les Belges dans certains quartiers de notre ville, ou par des immigrés, particulièrement les enfants de la deuxième génération qui, pour un nombre important d'entre eux, sont ou deviendront belges.

C'est pour cette raison que les discours et les dessins vexatoires et inutiles qui nous replongent dans des périodes sombres sont inacceptables. La seule consolation que l'on peut tirer des résultats des élections, c'est que les partis traditionnels qui ont utilisé ces dessins et ces insultes à l'égard des populations immigrées n'ont pas été payés par l'électeur. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo et de la majorité.)*

M. Vandenhaute. — Je puis parfaitement accepter le discours de M. Moureaux, mais pas le vôtre, Madame Nagy!

M. le Président. — Monsieur Vandenhaute, vous n'avez pas la parole!

M. Vandenhaute. — Focaliser le problème de l'immigration sur des caricatures qui paraissent tous les jours dans la presse est un faux débat! *(Nouveau rappel à l'ordre du Président.)*

Je suis très à l'aise, car tout le monde sait que nous ne sommes pas du tout des racistes. Tout notre passé politique le prouve. *(Nouveau rappel à l'ordre du Président.)*

Nous n'avons pas couru après le Front National, nous l'avons précédé. C'est là tout notre mérite et si on nous avait écouté il n'y aurait pas d'élus de ce parti.

Si le Front National est parvenu au Parlement, ce qui est un événement tragique, c'est précisément parce que, dans une certaine forme d'intégration, nos gouvernants ont fait preuve d'un total laxisme. *(Colloques sur tous les bancs.)*

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Ce n'est pas parce que vous avez commis une erreur qu'il faut la faire supporter par les autres, Monsieur Vandenhaute!

M. Vandenhaute. — Lorsque vous dites, Madame Nagy, qu'il faut trouver des moyens pour résoudre le problème de l'immigration, nous sommes parfaitement d'accord avec vous. *(Rappel à l'ordre de M. le Président.)*

Un membre Ecolo. — Taisez-vous, Monsieur Vandenhaute!

M. Vandenhaute. — En démocratie, on a le droit de s'exprimer! C'est ce que je suis occupé à faire. Et quand vous voulez m'en empêcher, c'est vous qui faites preuve d'intolérance et de racisme!

M. le Président. — Je ne puis accepter cette façon de ne pas respecter les règles du jeu, Monsieur Vandenhaute. Je vous rappelle à l'ordre depuis quelques minutes et malgré cela, vous continuez à parler. Vous aviez le droit de vous inscrire dans ce débat, mais vous ne l'avez pas fait. Vous pouvez défendre votre point de vue à la tribune si vous le souhaitez, mais je vous demande de ne pas interrompre le débat comme vous l'avez fait et sans tenir compte de mes différents rappels à l'ordre.

Mme Nagy. — Merci, Monsieur le Président. Tout ce bruit et cette fureur traduisent probablement mal le dépit de gens qui ont pris le risque de «faire le lit de l'extrême droite» en reprenant ses slogans, ses thèmes, et en copiant ses façons d'agir.

Aujourd'hui, Monsieur Vandenhaute, vous êtes puni par l'électeur.

M. Vandenhaute. — C'est faux, j'ai pratiquement doublé mon score! D'autres ne peuvent en dire autant!

Mme Nagy. — Votre parti a perdu. Les électeurs ont donné leur voix à l'extrême droite et vous avez là une part de responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. Vandenhaute. — Oui c'est vrai, nous avons fait un excellent score.

Mme Nagy. — Si l'on veut traiter sérieusement ce problème, il doit être abordé autrement que par des esclandres ou des expressions qui ne répondent pas aux besoins de la population.

Le résultat des élections montre une demande de la population. C'est ce qui explique son vote en faveur d'Ecolo. Les électeurs souhaitent voir leurs problèmes pris en charge. Ils votent Ecolo parce qu'il y a une décharge près de chez eux ou parce qu'ils connaissent des problèmes d'environnement au quotidien.

De plus, la pauvreté les inquiète, les questions de rénovation les préoccupent. De tels problèmes leur semblent — à tort ou à raison — ne pas toujours être pris en considération. Un langage différent est nécessaire, une autre façon de se rapprocher de ce que la société civile, les associations ou même les personnes, individuellement, demandent.

A M. Moureaux, je dirai qu'il faut se montrer *fair play*, beau joueur. Dire que les écologistes ont perdu à Bruxelles par rapport aux élections de la Région de Bruxelles-Capitale, c'est, reconnaissez-le, faire reposer un calcul sur des données

plutôt vagues. Nous n'avons pas la victoire arrogante, mais des précisions s'imposent.

Si l'on compare les résultats avec ceux des élections législatives précédentes, mon parti gagne 2,8 p.c.

Vous avez comparé le résultat des élections régionales à celui des législatives sans disposer d'une base suffisante. A cet égard, je peux également rappeler que M. Picqué avait obtenu près de 40 000 voix lors des élections régionales et que lors des législatives, il n'en a obtenu que 28 000.

M. Moureaux. — Je l'ai précisé «en demi-teinte».

Mme Nagy. — Il faut être *fair play*. Nous n'avons pas la victoire arrogante et nous n'avons dénigré aucun autre parti. N'agissez donc pas de la sorte à notre égard!

M. Moureaux. — J'ai dit clairement que vous aviez confirmé et renforcé le succès remporté lors des élections du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme Nagy. — Je ferai à présent quelques commentaires sur le travail effectué par notre commission et notre Conseil au niveau du budget. Je souhaite faire part publiquement de notre volonté qui était de réunir le Conseil en séance plénière pendant la période électorale. Nous en avions introduit la demande auprès du Bureau Elargi et ce, afin de jouer le jeu du Conseil qui poursuit ses travaux alors que le Parlement est dissout ainsi que le Conseil de la Communauté française et le Conseil régional wallon.

La majorité ne l'a pas voulu ainsi, soutenue en cela par la composante libérale de notre Conseil. Je tiens à le dire parce que si certaines déclarations font penser que le Conseil n'est pas affecté par les élections, il faut avoir l'honnêteté de reconnaîte que l'on est extrêmement perturbé, puisque l'on n'a pas voulu réunir le Conseil en séance plénière.

Par contre, pour ce qui est du travail de commission, je rends hommage à mes Collègues et au Ministre. Les choses se sont passées beaucoup mieux que dans les années précédentes. Mon seul regret est que les discussions sur le deuxième ajustement budgétaire et le budget régional se soient chevauchées, rendant ainsi difficiles les comparaisons puisque l'on n'a disposé des données 1991 ajustées qu'après les données 1992. Aussi, formulerai-je pour l'année prochaine cette seule proposition: que les ajustements soient discutés avant le budget de l'année suivante et que l'on puisse avoir chaque fois une lecture du rapport des commissions, ce qui permettrait d'améliorer la qualité de nos travaux.

J'en viens à l'examen du budget proprement dit. L'analyse détaillée de la situation financière de la Région, présentée par le Ministre des Finances, appelle quelques commentaires.

La situation alarmante aujourd'hui dénoncée avait, en effet, été décrite dès la négociation sur la loi de financement des Régions et des Communautés. Le Ministre des Finances, rejoint en cela par le Ministre-Président, feint de découvrir que la loi qu'il a votée met la Région bruxelloise dans une situation difficile pour l'avenir. Or, rappelez-vous, déjà en 1988, la première étude publiée à ce sujet, à savoir celle du CRISP, si j'ai bonne mémoire, annonçait des paramètres défavorables: perte d'habitants et appauvrissement de la population restant à Bruxelles.

Ecolo ne va pas se joindre à ceux qui prétendent que la situation d'avant la régionalisation était plus favorable à Bruxelles. Cela serait faux. Cependant, nous croyons qu'il faut reconnaître que les moyens financiers de la Région sont insuffisants pour mener certaines politiques indispensables à notre Région.

De ce constat, je tire quatre axes d'action: premièrement, il faut cesser de chasser les habitants de notre ville; deuxièmement, il faut fortifier le tissu économique de notre Région; troisièmement, il faut réorienter les dépenses régionales; quatrièmement, il faut modifier le financement de la Région.

La politique d'aménagement du territoire menée aujourd'hui par l'Exécutif continue à avoir comme conséquence de chasser des habitants. En 1990, plus de 8 000 habitants ont encore quitté Bruxelles. Ce chiffre traduit des mouvements importants, notamment le remplacement de la population bruxelloise par des cadres internationaux dont beaucoup n'interviennent pas dans le calcul de la dotation régionale et ne contribuent que partiellement au financement des pouvoirs locaux et régionaux.

Chasser les habitants les moins intéressants du point de vue de l'assiette fiscale n'est pas pour nous un projet politique acceptable. Pour cette raison, nous refusons de nous taire devant l'évolution du Boulevard Léopold II à Molenbeek ou du quartier du Midi à Saint-Gilles. Dans les deux cas, les autorités communales ne font aucun secret de leur volonté de remplacer une population peu favorisée par une population aisée. La solution intervenue à la Place des Martyrs et qui consacre l'installation de bureaux et de logements de fonction avec un programme réduit de logements, illustre encore notre propos. Faut-il rappeler ici que la demande des habitants durant vingt ans portait non seulement sur la sauvegarde du patrimoine mais aussi et surtout sur le respect du plan de secteur qui affectait cette place au logement?

En conclusion, il faut que, dans notre Région, plus un seul mètre carré de logement ne soit détruit pour de grands projets de bureaux ou d'hôtels. Il faut maintenir la population qui habite aujourd'hui dans nos quartiers, quelle que soit sa capacité fiscale. C'est seulement de cette façon que nous parviendrons à attirer de nouveaux habitants sans que cela se fasse au détriment de ceux qui habitent déjà dans la Région.

Un tissu économique diversifié est le meilleur garant de l'équilibre pour Bruxelles. Pour lutter contre l'appauvrissement relatif de la population bruxelloise, il est indispensable d'infléchir la politique menée par la majorité et qui consiste à privilégier la tertiarisation de l'économie bruxelloise.

La prolifération de bureaux en zone mixte d'habitations et d'entreprises met en danger de mort le secteur industriel bruxellois. A titre d'illustration, rappelons que la *Kredietbank* va construire plus de 54 000 mètres carrés de bureaux en pleine zone industrielle à Molenbeek.

La modification des lois d'expansion économique s'avère urgente. Nous serons dès lors très attentifs à l'ordonnance qui sera déposée à ce propos. En effet, des millions de francs ont été accordés aux grandes entreprises dans le passé. Comme les écologistes l'ont souvent signalé et comme la Communauté vient de l'indiquer à l'Exécutif, des critères un peu plus sélectifs doivent conditionner l'aide publique aux entreprises.

Le secteur des PME, quant à lui, semble pratiquement oublié par l'ordonnance. Or, celui-ci représente, rappelons-le, 95 p.c. des industries bruxelloises.

Si l'Exécutif s'oriente vers des aides un tant soit peu plus sélectives, il nous apparaît qu'il manque dans son chef la définition d'un projet économique pour Bruxelles, afin d'encourager la production locale, de favoriser les filières porteuses d'avenir et les technologies nouvelles, projet branché sur les

attentes de la population bruxelloise et sur la qualification de la main-d'œuvre locale.

En outre, il faut réorienter les dépenses de la Région. Il est admis de considérer que la marge de manœuvre en matière de dépenses est très étroite. Il s'avère même que les 20 milliards indispensables à l'épuration des eaux ou que les investissements en matière de gestion écologique des déchets ne pourront être trouvés dans le budget régional actuel.

La majorité semble aujourd'hui prête à accepter que la loi de financement votée par les composantes chrétienne et socialiste ne permet pas d'affronter sereinement ces défis.

Cependant, les marges de manœuvre pourraient s'accroître si une gestion plus rigoureuse et plus rationnelle était appliquée aux dépenses.

Citons, en premier lieu, certains investissements proposés par l'Exécutif en matière de communications. Je pense en particulier à l'extension du réseau du métro.

Avant tout, permettez-moi de dire que je partage tout à fait la volonté exprimée par l'Exécutif d'accorder une priorité aux transports publics dans la ville.

En second lieu, je suis extrêmement soucieuse de donner à l'hôpital Erasme la meilleure accessibilité possible en termes de fréquence, de vitesse, de desserte, y compris en dehors des heures de pointe.

Il m'apparaît évident que le choix du mode d'exploitation doit être examiné au regard des critères objectifs de la demande et de l'offre de places, du coût d'investissement et du coût d'exploitation, de la qualité du service offert et, en particulier, des fréquences proposées.

Or, la Région s'achemine vers une décision qui condamne une ligne de tram construite voici moins de quinze ans et qui priverait le CERIA d'une bonne desserte assurée actuellement par le tram 103. Cet investissement rendrait en effet impossible une amélioration de la situation financière de la STIB, puisqu'il est illusoire d'imaginer que les recettes escomptées soient en rapport avec les quelque cinq milliards d'investissements nécessaires.

Je me réjouis de pouvoir faire cette intervention aujourd'hui car j'ai appris par la radio que l'association des non-motorisés avait tenu une conférence de presse sur ce problème. Aussi, vais-je m'adresser à eux pour obtenir l'étude comparative qu'ils ont réalisée, puisqu'une telle étude que j'ai déjà demandée au Ministre des Communications n'a jamais été transmise, voire élaborée par la STIB. Il s'agit là, enfin, d'une première tentative d'analyse sérieuse des coûts d'investissement de l'infrastructure. La Région devrait, dès aujourd'hui, s'atteler à définir les alternatives pour améliorer rapidement la desserte de l'hôpital Erasme à un coût raisonnable.

La politique foncière de la Région ainsi que la politique menée en matière de rénovation urbaine me semblent aussi pouvoir être réorientées pour éviter qu'un certain nombre de propriétés publiques soient vendues alors que la Région ne s'est pas constitué une réserve foncière. Par propriétés publiques, j'entends aussi bien les réserves foncières de la Région elle-même que celles des pouvoirs subordonnés: communes, CPAS et, pourquoi pas, la SNCB.

Nous avons obtenu aujourd'hui confirmation d'une impression que nous avions déjà eue en commission, à savoir qu'en ce qui concerne la Régie foncière, les avis sont pour le moins partagés. Lors de la discussion de la division 16 en commission, dans le cadre de l'examen du budget, nous avions interrogé le Ministre-Président, lui demandant s'il y avait effectivement un changement de cap dans la politique de l'Exécutif, puisque la Régie foncière — qui se trouvait dans la déclaration de politique générale de celui-ci et qui avait été reprise dans les deux premiers budgets régionaux — disparaissait du budget 1992. Confirmation avait été donnée à ce moment-là que la Région envisageait une autre voie en ne réévaluant pas, ou en ne changeant pas la mission de la SDRD, et en remettant éventuellement à plus tard la création de la Régie. Nous avons ensuite assisté à un rattrapage en dernière minute, c'est-à-dire à une prise de position en faveur de la création de cette Régie. Pour ma part, s'il ne s'agit pas d'un organisme de plus permettant de nommer des amis, je suis plutôt favorable à l'idée d'une Régie foncière. Je l'ai dit dès la discussion de la déclaration: nous pensons que ce qui manque terriblement à notre Région, c'est un instrument de politique foncière et, idéalement, cette Régie pourrait l'être. L'avenir nous dira ce qu'il en sera.

Le quatrième point concerne les moyens financiers. Nous avons vu les résultats décevants obtenus dans les négociations avec l'Etat pour les arriérés du passé. M. Picqué avait dit: «Si nous n'obtenons pas ces 6,4 milliards, nous sommes des nains.» En réalité, nous avons obtenu 5,5 millards sur cinq ans, et le Ministre Chabert a essayé de nous convaincre que c'était l'affaire de l'année! Libre à lui de le croire, mais nous, nous estimons qu'il est préférable d'avoir 6,4 milliards en main que d'obtenir 5,5 milliards en cinq ans. M. Chabert est un optimiste impénitent ...

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je tiens cette qualité de ma mère!

Mme Nagy. — ... ce qui explique probablement tant de conviction à propos d'un résultat pour le moins mitigé.

La renégociation de la loi de financement s'avérant de toute évidence très difficile pour notre Région, cette dernière doit insister sur ce qui lui revient de droit avant même de faire des propositions de modulation.

En premier lieu la mainmorte. Dès les premières discussions au sein de notre Conseil, j'avais attiré l'attention du Ministre des Finances, alors en pleine euphorie, sur le fait que la recette escomptée à titre de mainmorte était largement sous-évaluée.

En effet, rappelons-nous que déjà sous l'Exécutif Hatry, le manque à gagner pour notre Région était estimé à 800 millions. Depuis lors, les valeurs immobilières se sont emballées, le nombre de bâtiments administratifs n'a cessé de croître et nous constatons que, cette année encore, la recette attendue n'est que de 300 millions. C'est inadmissible, et l'Exécutif doit répondre de cette situation devant notre Conseil.

En tout état de cause et compte tenu des chiffres fournis par M. Chabert en commission, la mainmorte à Bruxelles doit représenter 1,2 milliard. Nous perdons donc ainsi chaque année près de 900 millions.

Le groupe Ecolo ne peut suivre l'Exécutif lorsqu'il propose que, dans le cadre de l'article 46 de la loi sur les institutions bruxelloises, le Gouvernement national finance les infrastructures. En effet, le financement hors budget régional ne peut justifier la construction de nouvelles routes qui vont accroître la pression automobile sur notre ville. Cela menacerait la qualité de la vie en ville par les nuisances de pollution, de bruit, de dégradation de l'espace public, qui ont pour conséquence de faire fuir les habitants.

Le meilleur exemple est celui du tunnel Cortenbergh, véritable cadeau empoisonné car on ne mesure pas encore l'ampleur des problèmes qu'il va engendrer, particulièrement en matière de pollution; problèmes qui seront probablement plus difficiles à résoudre que ceux du pourtant très célèbre tunnel Léopold II.

L'Exécutif doit savoir que lorsqu'il demande le financement de l'Etat central, il risque de perdre une partie de son autonomie. Quant au financement du RER, la situation est différente, étant donné qu'il s'agit d'une compétence restée nationale, qui doit entièrement être assumée par le Gouvernement central et la SNCB. Je m'interroge sur l'attitude de l'Exécutif à cet égard puisque les Ministres Thys et Picqué proposent, dans le contrat de gestion de la STIB, la création d'une filiale dont l'un des objectifs serait la prise en charge d'une partie du coût du RER. Or, contrairement à ce qu'affirme le Ministre des Communications, on ne trouve trace du financement du RER ni dans le budget de la SNCB ni dans celui du Ministère national des Communications.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Cela va changer.

Mme Nagy. — Nous verrons! Enfin, la Région pourrait demander la ristourne de la taxe de circulation, taxe régionalisée à propos de laquelle je souhaite interroger le Ministre des Finances pour qu'il me dise s'il a déjà estimé les recettes qui pourraient ainsi être transférées à la Région bruxelloise.

J'en arrive au problème de l'Administration régionale et ce n'est pas la première fois que j'interviens au sujet de sa restructuration, que ce soit à l'occasion d'une discussion de budget ou d'une interpellation.

Devant ce que j'ai déjà appelé le «talon d'Achille de l'Exécutif», je dois bien confirmer mon diagnostic. Depuis son installation, l'Exécutif n'a pas avancé de manière significative dans ce domaine.

Rappelons brièvement l'évolution du problème. Dès la mise en place de la régionalisation provisoire, on connaissait les données principales de la situation administrative à Bruxelles. Sous l'Exécutif Moureaux, les négociations avaient avancé sans toutefois aboutir à l'application des accords.

La mise en place des institutions bruxelloises a accéléré le processus et l'a rendu plus complexe, puisque des agents aux statuts très différents ont, à ce moment, été transférés. Le 3 septembre 1989, l'Exécutif a décidé de nommer deux commissaires à la restructuration de l'administration. Le 16 novembre 1989, le Ministre-Président déclarait: «Sur base de leur rapport, nous pourrons décider du cadre organique de l'administration, des simplifications et des rationalisations nécessaires.»

Le rapport a été déposé un an et demi plus tard et l'on doit bien constater que les résultats sont fort maigres.

Les questions principales liées à l'harmonisation des statuts et à la nécessaire mobilité n'ont même pas été abordées et bien entendu aucun cadre organique n'a été proposé. La proposition d'organisation des services de l'Exécutif qui se trouve dans le rapport n'est absolument pas originale et ne fait que reprendre ce que les observateurs attentifs, dont Ecolo et les organisations syndicales, avaient déjà proposé dès 1988.

Le mécontentement des agents et le fonctionnement difficile de l'administration ont obligé l'Exécutif à prendre des mesures provisoires de renforcement du personnel et à confier à une cellule la responsabilité d'émettre de nouvelles propositions. Cette cellule, composée essentiellement d'experts de partis, a mis sur la table une proposition inédite et quelque peu farfelue: la création d'un pararégional de 66 personnes, ce qu'on appelle les «mexicains» ou les «parachutistes».

Comment le Ministre Chabert justifiait-il la mise en place de ce pararégional? De la façon suivante: «Suivant les principes généraux de la fonction publique, on ne peut devenir fonctionnaire que moyennant la réussite d'un examen au Secrétariat permanent de Recrutement de l'Etat, que moyennant la possession d'un diplôme donnant accès à la fonction. Les lauréats de l'examen sont recrutés suivant l'ordre de réussite. Une ordonnance ne peut déroger aux principes généraux. Des nominations primo ne sont pas possibles au Ministère.» Telles sont donc les règles objectives de recrutement des agents de l'Etat.

Ce qui gêne la Région, c'est que l'existence de ces règles objectives garantissant leur statut aux agents de l'Etat et des Régions ne permet pas des primo-nominations.

Nous voilà au nœud du problème et des préoccupations de l'Exécutif: les primo-nommés, les petits amis et autres fidèles.

Les solutions préconisées: «Le personnel qui ne possède pas le statut d'agent de l'Etat est intégré dans une institution pararégionale agréée où le personnel qui possède un autre statut que celui d'agent de l'Etat recevra une primo-nomination en qualité d'agent de l'Etat, en instaurant une possibilité de mobilité. Ce personnel serait par la suite transféré au Ministère.»

Depuis que le Ministre nous a présenté cette proposition en commission, un avis juridique circonstancié a fait un sort à ce bel édifice. Comme au jeu de l'oie, voilà l'Exécutif renvoyé à la case départ, c'est-à-dire à la recherche de critères objectifs d'équivalence pour lui permettre de trouver un système équitable d'harmonisation des statuts des agents dont il a hérité et à l'élaboration d'un cadre organique pour le Ministère de la Région.

A l'examen du budget, deux constatations m'inquiètent: les crédits nécessaires à la restructuration de l'administration et à la revalorisation des traitements ne figurent pas aux prévisions budgétaires. M. Harmel a d'ailleurs eu la même réaction que moi. Il cherchait dans le budget la concrétisation en moyens budgétaires des promesses de restructuration. Peut-être M. Chabert a-t-il calculé que ce ne serait pas le cas cette année-ci. En foi de quoi, il n'a pas jugé indispensable de faire figurer ces crédits au budget. Néanmoins, cela rend moins crédibles les promesses de restructuration.

Seconde préoccupation: comme si le demi-milliard de francs que représente le budget des cabinets ne suffisait pas, une partie de leurs frais d'informatisation, 57 millions pour le personnel et le loyer, sont repris dans le crédit de la division 10, c'est-à-dire celle qui concerne l'administration. Cela malgré les demandes répétées de la Cour des comptes pour que la spécificité budgétaire soit respectée.

En matière de restructuration de l'administration, Ecolo restera fort vigilant à l'évolution des décisions que l'Exécutif prendra ou ne prendra pas puisque cela constitue pour nous un outil indispensable au bon fonctionnement de la Région et aux services que la Région se doit de rendre au public.

En matière économique, les écologistes peuvent se réjouir de ce que, enfin, l'Exécutif donne au Conseil économique et social de la Région bruxelloise les moyens de fonctionner. En effet, nous partageons tout à fait le souci des interlocuteurs sociaux de faire de ce Conseil un lieu de réflexion et de

discussion sur la politique économique et sociale de la Région. Bruxelles a bien besoin de ce lieu pour redéfinir une stratégie de redéploiement des secteurs industriels de la ville et cela dans le cadre des contraintes d'environnement qui sont les nôtres. Ainsi, ce secteur industriel pourra également se développer sans trop de crainte dans le contexte de l'ouverture des marchés européens qui est annoncée.

Nous regrettons que l'Exécutif ait eu recours à la création d'une ASBL pour doter le Conseil économique et social d'un secrétariat. Cela prouve encore une fois son incapacité à réaffecter et à organiser ses propres services.

Le budget affecte un million de francs au fonctionnement de ce secrétariat, charges de personnel non comprises. Ce personnel sera pris en charge par les subsides de l'emploi.

Le recours à des structures parallèles, à cette ASBL, mais aussi, plus largement, du type de la «Technopole», nous semble poser également des problèmes. Nous avions soutenu en commission la demande de notre Collègue, M. André, de prévoir une allocation de base séparée pour cette institution qui reçoit un subside de 37 millions. Cela n'a pas été accepté par le Ministre sous prétexte qu'il faut pouvoir modifier ce crédit en fonction des besoins. C'est bien là que se trouve le problème! Une allocation de base distincte permettrait à notre Conseil de savoir exactement quel est l'investissement consenti.

Par sa réponse, le Ministre nous explique que, en réalité, il ne sait pas combien cette structure va lui coûter et, dès lors, si elle constitue ou non la meilleure affectation possible des deniers de la Région.

J'aimerais interroger le Ministre sur la grille d'évaluation du travail de la «Technopole».

En avez-vous une?

Quel niveau d'investissements vise-t-elle à promouvoir? Quels sont ses objectifs, non pas en termes de mission générale, mais par année?

Combien d'emplois va-t-on générer par les travaux de la Technopole?

A quel moment cette évaluation aura-t-elle lieu?

Pour terminer, j'interviendrai brièvement sur deux éléments concernant l'ajustement budgétaire puisque ce problème sera traité par mes collègues MM. Adriaens et Duponcelle.

Le premier porte sur une question restée sans réponse en commission et qui concerne la justification de l'augmentation des crédits destinés à l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement. L'augmentation de 92 millions au budget initial de 140 millions est restée sans justification. C'est d'autant plus surprenant que, en 1992, la dotation revient à 165 millions.

La deuxième interrogation porte sur la modification à la division 16, par la création d'un nouvel article où figure un crédit de 43 millions destiné à couvrir la participation de la Région à la société d'aménagement du quartier du Midi. Ce point est évidemment plus important et beaucoup plus politique.

Comme l'a dit le rapporteur, M. Stalport, l'Exécutif a pris la décision de participer au syndicat d'initiative avec la SNCB. En contrepartie, une participation de la SRIB au projet Eurostation a été proposée.

Quelle est la base légale de cette société? Comment l'Exécutif justifie-t-il sa participation à une société de promotion immobilière? Est-ce compatible avec les missions de la SRIB à laquelle on demande essentiellement de soutenir des projets industriels? C'est une question importante à laquelle j'aimerais recevoir des réponses aussi bien du Ministre-Président chargé de l'aménagement du territoire que du Ministre Grijp qui a en charge les missions de la SRIB.

En conclusion, après un examen détaillé de ce budget, il faut bien avouer que la très ambitieuse déclaration de l'Exécutif ne pourra être réalisée que partiellement et que la majorité sociale chrétienne-socialiste n'avait pas garanti, à la Région bruxelloise, un mode de financement suffisant pour faire face aux nouveaux investissements indispensables. Enfin, dans de nombreux domaines, nous notons des investissements, dont nous ne voyons guère la rationalité économique qui les sous-tend. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. van Eyll.

M. van Eyll. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Ches Collègues, les élections nationales doivent-elles interférer au sein de notre Assemblée? Interférer dans le débat: oui, certes. Interférer dans le fonctionnement de l'institution régionale: non.

Les élections nationales peuvent interférer dans le débat dans la même mesure que nous avons dû ici tenir compte des événements de mai dernier, des discussions sur la localisation des institutions européennes et du débat sur le refinancement des pouvoirs publics. Dans une telle mesure, ce qui s'est dit, ce qui s'est fait et le résultat final de ces élections peuvent et doivent être évoqués au sein de cette Assemblée. C'est une manière d'écouter le citoyen.

Interférer dans le fonctionnement de l'institution régionale: non. Ces élections ne peuvent influencer le fonctionnement de notre Conseil.

Agir autrement, parler autrement, cela revient à n'espérer jamais faire comprendre la complexité institutionnelle belge aux citoyens. Agir autrement, parler autrement, cela signifie casser une équipe, un équilibre, une dynamique qui, somme toute, sont relativement fragiles. Agir autrement, parler autrement, c'est se livrer, Madame Nagy, dès le lendemain des élections, aux jeux politiciens dont, sur les plateaux des télévisions, chacune des formations a indiqué vouloir s'écarter. Aujourd'hui, si j'en crois son intervention sur Télé-Bruxelles, il semblerait que Mme Nagy soit tentée par une participation à la majorité régionale. Il est exact qu'elle a ponctué sa déclaration d'un «peut-être» et d'un sourire timide. Par là même, elle prétendait néanmoins le contraire des propos tenus par M. Simons qui réclamait, en effet — si participation il y a — une participation au Gouvernement national, à l'Exécutif régional wallon et à l'Exécutif de la Communauté française. M. Simons laissait de côté le Conseil régional. Peut-être respecte-t-il davantage l'électeur de 1989 et le système institutionnel belge!

Si j'ai bien compris un article diffusé dans le journal *Le Soir*, M. De Decker, quant à lui, rêve d'évincer le PSC de la majorité régionale. Le FDF refuse de partager ce type de logique qui, manifestement, serait préjudiciable à nos institutions. Le chef de groupe du CVP a fait allusion à un tract dont il s'est fortement ému. Je crains que l'émotion de M. Vandenbossche ait été quelque peu exagérée à propos de ce papier. Peut-être l'a-t-il montré au Ministre dans le but d'attiser une quelconque divergence entre nous? La Flandre ne doit pas faire de ce tract son repas quotidien pendant un mois, Monsieur le Ministre. Il faut savoir que l'auteur de ce tract a recueilli 118 voix!

Il a reçu une lettre du Ministre Désir, de Mme Spaak et de M. Clerfayt, lui disant que «la phrase inadéquate» était

totalement inadéquate. Je suggère donc que M. Vandenbossche ne vienne pas créer ici des remous inutiles.

Le FDF n'est pas né d'un quelconque nationalisme; il est né du Rassemblement démocratique pour le Droit et la Liberté, du Bâtonnier Van Rijn. C'est donc un réflexe démocratique, une réaction pour la sauvegarde des règles démocratiques qui a donné naissance au FDF. Ce n'est pas un parti nationaliste qui veut créer des divergences dans ce pays sur le concept de la nationalité.

Enfin, que retenir plus spécialement de ces élections? Je voudrais parler ici du financement de la Région et du problème de l'immigration.

Très souvent, durant ces élections, que ce soit sur des thèmes régionaux, nationaux ou communautaires, nous nous sommes trouvés face à des citoyens qui nous demandaient comment régler tel ou tel problème. Quand on a quelque peu conscience de la hauteur de la dette publique belge, il est vrai qu'il est difficile de répondre à moins d'être tout à fait hypocrite ou démagogue.

Monsieur le Ministre du Budget, je crois que le problème budgétaire est effectivement une question essentielle si l'on veut réellement répondre aux besoins, aux problèmes que rencontre notre Région aujourd'hui.

Pour le FDF, on ne pourra jamais répondre à ces besoins, particulièrement à ceux de tout le secteur non marchand très présent dans notre Région — même si la Région n'est pas directement compétente — sans améliorer la qualité de la gestion dans tous les secteurs pour économiser les frais de fonctionnement, sans demander une contributrion à ceux qui profitent de la ville sans y payer leurs impôts. Il faut demander une contribution supplémentaire à ceux qui, habitant la ville, ont tendance à en abuser. Je ne voudrais pas m'étendre sur cette prise de position politique en donnant de multiples exemples. Je n'ai aucune envie d'intervenir aussi longuement que Mme Nagy. La discussion qui a eu lieu en Commission des Finances a été particulièrement nourrie sur cet aspect. Il s'agit ici d'une prise de position politique qui vise à assurer un financement suffisant pour répondre aux défis qui sont ceux de cette fin de siècle.

J'en viens à la question de l'immigration. La presse — si je la lis bien — adresse la question suivante aux partis politiques, et sans doute particulièrement aux partis politiques bruxellois: le vote qui a eu lieu va-t-il changer quelque chose dans l'attitude des partis bruxellois? En d'autres mots, ces partis vont-ils courir après les électeurs du Front national et du Vlaams Blok? D'aucuns ont déjà répondu, pour leur formation politique, à cette question essentielle pour la paix civile.

Au nom du FDF, je déclare que le principe «non au laxisme, non au racisme, oui à l'intégration» restera le nôtre, quels que soient les événements qui peuvent se profiler à l'horizon, quelles que soient les positions que les uns et les autres peuvent prendre.

Pour le reste, à l'instar de ce que nous avaient commandé les événements de mai, ces élections doivent nous inciter, doivent inciter les pouvoirs publics — c'est, en effet, la pauvre Communauté française qui est compétente en matière d'immigration — à doubler la mise, Monsieur Vandenhaute, à passer à la vitesse supérieure, à écouter doublement les citoyens, à leur expliquer doublement de quoi il est question, à agir doublement et à financer doublement. Telle est la position du FDF. Avec ces élections, nous avons trouvé une raison supplémentaire de maintenir le cap. *(Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, comme les orateurs précédents, nous ne pouvons rester insensibles aux résultats des élections législatives de dimanche. Nous devons constater — pour, à mon sens, le regretter — qu'un certain nombre de partis extrémistes ont trouvé de nouveaux adeptes. Ce choix — les partis de la majorité en sont conscients — traduit l'inquiétude de la population, inquiétude à laquelle nous devons absolument répondre.

La Région bruxelloise et notre Conseil ont déjà entrepris un certain nombre d'efforts dans le domaine de l'intégration. Je pense en particulier à la Commission exploratoire et — rappelons-le puisque nous sommes dans le cadre de la discussion du budget — aux budgets que nous avons alloués à cette fin lors des années précédentes. Indépendamment de ces événements, le groupe PSC ne tombera pas dans une démagogie facile qui consisterait à rejeter une partie de la population, ce que certains voudraient. Au contraire, nous devons plus que jamais œuvrer pour une intégration véritable et mieux comprise. Nous devons expliquer à la population davantage que nous ne le faisons aujourd'hui quel choix de société nous voulons pour demain. J'ai le sentiment que, sur un certain nombre de points, nous avons été mal compris.

L'intégration est indispensable. Elle passera, bien sûr, par la reconnaissance de chacun. Nous devons être extrêmement vigilants et faire en sorte qu'en Région bruxelloise comme dans toute la Belgique, chacun puisse se développer de la manière la plus harmonieuse possible en respectant, bien entendu, les droits et les devoirs qui sont les nôtres.

En ce qui concerne ce scrutin, je ne peux toutefois partager l'analyse de M. Vandenbossche. Je ne veux pas relever ici l'un ou l'autre tract tendant à créer des difficultés entre nos différentes Communautés. Je tiens toutefois à attirer l'attention sur le fait que plus que jamais — les élections l'ont prouvé — la Région bruxelloise doit rester le trait d'union entre nos différentes Communautés. Il serait regrettable que chacune de nos Communautés se referme sur elle-même. Au contraire, j'invite le Conseil régional bruxellois à maintenir le cap et à renforcer encore la politique commune que nous menons depuis deux ans. J'ai l'intime conviction que si nous souhaitons voir instaurer en Belgique un fédéralisme d'union, il faudra automatiquement passer par la Région bruxelloise qui restera l'endroit idéal où nos deux Communautés pourront encore dialoguer.

Il est extrêmement précieux que nous mettions tout en œuvre pour maintenir et encore développer les relations que nous connaissons aujourd'hui parce que j'ai le sentiment que si la Région bruxelloise peut être ce lien entre les différentes Communautés, la Région bruxelloise évoluera bien. Si Bruxelles va bien, la Flandre et la Wallonie iront également bien. A mon avis, c'est le pari que nous devons relever et c'est notre défi pour les années futures.

Ce matin, Monsieur le Ministre, la possibilité d'une rediscussion de la loi de financement a été évoquée. Nous en avons discuté longuement en commission et vous nous avez dit que si l'on rediscutait cette loi, Bruxelles qui, d'après vous, n'était pas demandeur, participerait à ce débat. Je crois effectivement que notre Région a un rôle important à jouer dans ce débat si nous voulons la gérer de manière décente et compte tenu des ressources qui nous seront propres.

Après cette courte introduction, Monsieur le Ministre, je voudrais maintenant analyser plus à fond les différents éléments du budget.

Il est extrêmement important de rappeler aujourd'hui que, malgré la période mouvementée que nous avons traversée ces derniers mois, l'Exécutif nous présente, comme d'habitude d'ailleurs — et nous pouvons nous en réjouir — son projet de budget avant le début de l'exercice budgétaire.

Le deuxième point reflète aussi l'intérêt que l'ensemble des membres de Conseil attachent à l'analyse du budget. En effet, chacun a pu participer au débat budgétaire puisque chaque commission permanente a procédé à l'examen des divisions du budget qui la concernent.

Il est utile de rappeler que nos discussions budgétaires ont été cette année-ci extrêmement denses puisque nous avons examiné le second feuilleton d'ajustement du budget 1991, le projet d'ordonnance créant les fonds budgétaires ainsi que les budgets 1992.

Nous ne reviendrons pas sur le projet d'ordonnance créant les fonds budgétaires puisque nous en avons longuement débattu hier, mais je rappellerai qu'il s'agit là d'un pas important en avant puisque, contrairement à la discussion que nous avions eue, tant en commission qu'en séance plénière, nous savons aujourd'hui quel est l'encours et la politique que nous voulons mener dans les années à venir si nous voulons réaliser les différents engagements qui ont été pris par le passé.

Néanmoins, Monsieur le Ministre, pour permettre une discussion plus aisée et plus claire, je vous demanderai qu'à l'avenir, l'ajustement du budget en cours soit déposé préalablement au budget de l'année suivante. C'est indispensable si nous souhaitons établir des comparaisons et analyser plus sereinement les différents budgets.

Je ne vais pas m'étendre sur le feuilleton d'ajustement qui ne contient que de faibles mouvements. Toutefois, je tiens à souligner que des moyens supplémentaires importants ont été mis à la disposition des deux nouvelles agences de l'Agglomération. Ils permettront d'améliorer sensiblement la qualité des services prestés, notamment en matière de propreté publique.

D'autres questions pourraient être abordées dans la mesure où elles concernent également le budget de 1992. Je les traiterai le moment voulu, de manière à ne pas inutilement prolonger nos travaux.

Je ne reviendrai donc pas sur la discussion concernant la création des fonds budgétaires, mais je signale que la mise en place, à partir de 1992, de ce système de fonds budgétaires va rendre difficile et peu significative dans certain cas la comparaison entre les dépenses de 1991 et de 1992.

Le projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens dispose donc que l'évaluation des recettes, d'après les chiffres que vous avez pu obtenir, est d'environ 37 milliards 957 millions.

Monsieur le Ministre, l'article 3 du projet mentionnait que l'Exécutif était autorisé à couvrir par des emprunts l'excédent des dépenses sur les recettes.

Dès lors, contrairement au budget de 1991, le projet déposé ne comportait pas de limitation de la capacité d'emprunt. Comme nous l'avons souligné en commission, cela nous a paru extrêmement dangereux car pouvant à terme déboucher sur un dérapage important comme ce fut malheureusement le cas au niveau de l'État central. De plus, en limitant annuellement la capacité d'emprunt, notre Assemblée dispose de la garantie que, le jour où les recettes sont inférieures aux prévisions, l'Exécutif sera alors amené à comprimer les dépenses au lieu de recourir à l'emprunt supplémentaire.

Vous avez été sensible à notre argumentation puisque vous avez déposé un amendement limitant la capacité d'emprunt pour 1992 à la norme fixée par le Conseil supérieur des Finances. Cela — nous l'avons souvent répété — n'empêchera pas l'Exécutif de faire appel au besoin aux autorisations d'emprunt des années antérieures qui n'ont pas été utilisées.

Je voudrais à cet égard, Monsieur le Ministre, obtenir quelques précisions. Il est vrai que, pour les années 1989-1990 — ce qui explique la fameuse différence de 5 milliards dont nous a parlé M. André — nous n'avons pas fait appel à cette capacité d'emprunt qui, si ma mémoire est bonne, doit représenter environ 6,2 milliards.

Je voudrais avoir la certitude qu'à aucun moment ces emprunts ne serviront à financer des dépenses de l'année en cours suite à une diminution des recettes. Il doit être bien clair et entendu entre nous que ces autorisations d'emprunt ne peuvent couvrir que des engagements qui auraient été pris lors d'exercices précédents et qui n'auraient pas encore été ordonnancés. Mais on ne peut évidemment pas couvrir des dépenses courantes. Car cela nous entraînerait dans une situation inacceptable. Je voudrais avoir confirmation, Monsieur le Ministre, que ces autorisations ne viennent pas combler un trou pouvant exister entre les recettes et les dépenses.

Avant d'aborder certaines divisions du budget des dépenses, je voudrais souligner, Monsieur le Ministre, votre excellent exposé concernant les perspectives financières de la Région bruxelloise et ce, jusqu'à la fin de cette législature.

Comme le groupe PSC l'a déjà souligné à plusieurs reprises, il est tout à fait essentiel de travailler avec des normes prospectives si l'on souhaite pouvoir opérer des choix politiques pertinents et mener une politique cohérente. Sur plusieurs points, votre exposé a été révélateur. Il a, en tout cas, démontré le bien-fondé de la politique menée par l'Exécutif, notamment en ce qui concerne premièrement la prudence dans l'évaluation des recettes et, deuxièmement, la nécessité du développement d'une politique attractive dans la Région de Bruxelles-Capitale, notamment en matière de logement, d'aménagement du territoire, d'infrastructure, de communication ou encore d'environnement.

L'analyse que vous avez faite quant au mouvement de population que Bruxelles pourrait subir dans les années à venir nous explique clairement les accents que nous devrons mettre sur la politique de demain si nous voulons maintenir un nombre suffisant d'habitants. A cet égard — j'y reviendrai au cours de mon exposé — en matière de politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire, nous avons fait œuvre utile puisqu'une nouvelle législation mieux adaptée a été votée par notre Conseil au mois de juillet. Cependant, j'attire spécialement votre attention sur la mise en pratique de cette législation compte tenu des difficultés que nous connaissons parfois au niveau de notre administration. Mais j'y reviendrai.

Votre exposé, Monsieur le Ministre, a également permis de répondre à la question que je vous avais posée il y a un an, en commission, lors de l'analyse du budget 1991 concernant l'impôt des non-résidents. D'après ce que vous nous avez dit, le manque à gagner s'élèverait à environ 150 millions par an. Vous en avez dès lors conclu que la question de l'imposition des non-résidents ne résoudrait pas le problème fiscal de notre Région. Je peux comprendre votre argumentation mais il me paraît utile — et d'autres l'ont dit avant moi à cette tribune — de ne pas perdre de vue que la problématique de l'impôt des non-résidents s'ajoute à un certain nombre d'autres caractéristiques propres à notre Région et qui engendrent un manque substantiel en termes de recettes.

Depuis longtemps, je vous rappelle au nom du groupe PSC, à cette tribune, deux autres aspects qui pénalisent la Région de Bruxelles: d'abord, le montant de la mainmorte qui devrait être réactualisé en prenant notamment en considération l'accroissement substantiel, au cours de ces dernières années, du nombre de bâtiments publics échappant à l'impôt foncier qui, selon Mme Nagy, représenterait l'équivalent de 1,2 milliard. Je constate à regret que, sur les 300 millions prévus dans le budget 1991, l'ajustement nous en a royalement alloué 235 millions. Nous devrons donc un jour, me semble-t-il, en rediscuter.

Le second aspect concerne le non-paiement par les institutions publiques, nationales et internationales, des taxes dues pour services prestés, notamment en matière de propreté, d'aide médicale urgente et de lutte contre l'incendie. Ici aussi, lorsque nous avons discuté de la taxe sur la propreté et la sécurité urbaines, il avait été imaginé et même convenu que tout le monde participerait à cet effort important et indispensable puisque, grâce à cette taxe, nous entendions mettre fin au déficit structurel et annuel de 500 millions qu'avait connu l'Agglo depuis sa naissance. Les moyens nécessaires pour obtenir les recettes prévues devront donc également être mis en œuvre.

En ce qui concerne la mainmorte, Monsieur le Ministre, je m'étonne de voir figures un montant de 235 millions. Puis-je vous demander qu'il n'en soit pas ainsi pour l'année 1992 et qu'au contraire, vous mettiez tout en œuvre pour obtenir les montants auxquels nous avons droit?

Pour mon groupe, il convient de négocier avec l'Etat central une juste compensation financière des moins-values qui résultent des trois points que je viens d'évoquer, à savoir l'impôt des non-résidents, la mainmorte et la perception des redevances pour services prestés au bénéfice des institutions publiques situées à Bruxelles. Grâce à ces nouvelles recettes, la Région de Bruxelles disposerait de nouveaux moyens budgétaires relativement importants, sans évoquer la nécessaire participation de l'Etat central et, dans certains cas, des autres Régions dans le financement des missions ou des infrastructures liées au rôle de capitale nationale et européenne de Bruxelles.

Par ailleurs, pour le groupe PSC, les moyens financiers limités dont dispose la Région bruxelloise doivent aussi nous amener à faire fi de certains préjugés et à ne pas exclure *a priori* des systèmes alternatifs de financement pour réaliser des programmes pour lesquels on sait pertinemment qu'il n'y aura pas de moyens budgétaires suffisants dans l'immédiat; je pense notamment au programme de construction de stations d'épuration.

Comme vous l'avez constaté, Monsieur le Ministre, et le groupe PSC s'en réjouit, plusieurs aspects positifs peuvent être soulignés dans ce budget. Mais il existe aussi un certain nombre d'éléments qui m'amènent à émettre des propos plus réservés.

Depuis l'année passée, conformément à la loi du 28 juin 1989, le budget régional se présente sous la forme d'un budget par programmes.

Je me dois à cet égard de regretter, comme j'avais déjà malheureusement dû le faire l'an dernier, qu'hormis le Ministre des Travaux publics et des Communications qui a déjà satisfait à cette obligation, aucun membre de l'Exécutif n'ait élaboré de programmes pluriannuels comme le recommande pourtant le Conseil supérieur des Finances. Cela est d'autant plus regrettable que, comme l'a souligné la Cour des comptes, un programme pluriannuel permettrait de déterminer le cadre général dans lequel s'inscrit l'évolution budgétaire de la Région pour les trois ou quatre années à venir et donnerait à notre Assemblée une information précise, susceptible de dégager, jusqu'au milieu de la décennie, les grands axes des finances bruxelloises. Serait-il impensable, utopique, Monsieur le Ministre, de demander l'élaboration de programmes pluriannuels lors du dépôt du budget 1993?

La présentation de programmes pluriannuels permettrait aussi de rencontrer, en grande partie, les demandes légitimes de certains commissaires qui, pour certaines divisions du budget 92 — je pense notamment au volet économique —, ont demandé une ventilation plus précise des allocations de base afin de mieux connaître la politique de l'Exécutif en la matière.

Nous avons eu l'occasion, en Commission, de discuter de la restructuration de l'Administration à propos de laquelle le Ministre nous a donné un certain nombre d'informations et d'explications.

Le groupe PSC demeure toutefois quelque peu dubitatif quant à certains aspects de cet important dossier.

Malgré les explications données, il nous paraît toujours que les prévisions budgétaires en la matière pour 1992 ne tiennent pas vraiment compte des effets de la mise en place de la nouvelle administration — vous me direz sans doute qu'il n'en est rien et m'expliquerez les différents mouvements qui vont être opérés. Les chiffres des allocations de base apparaissent en effet très proches de ceux inscrits au budget 91.

Plusieurs zones d'ombre demeurent par ailleurs:

— La création d'un pararégional d'accueil annoncée il y a quelques semaines comme un passage obligé, ne paraît plus indispensable.

— Quels seront les principes suivis en matière de nouveaux recrutements? Se dirigera-t-on dans une voie statutaire ou favorisera-t-on le recrutement contractuel? A-t-on procédé à un relevé exhaustif du personnel que comptera l'Administration de demain en prenant en considération l'âge, l'ancienneté, le grade? Ceci est indispensable pour nous permettre de déterminer avec précision les charges financières auxquelles nous devons faire face ainsi que les besoins en matière de recrutement. La réponse du Ministre en Commission nous a semblé quelque peu sibylline.

— Certains mouvements de personnel n'apparaissent pas toujours très rationnels. Je pense notamment au personnel de l'Agglomération transféré à la Région. On se demande pour y faire quoi!

J'en viens au point le plus délicat dont nous avons parlé à de multiples reprises, notamment avec les syndicats, lorsqu'à la demande du Président, nous avons tenu ici-même une réunion. Je veux parler de la fameuse harmonisation des statuts.

Ainsi que M. Moureaux l'a indiqué, il y a approximativement dix-huit statuts différents. C'est un sujet extrêmement difficile, mais la mise en place de ce statut est totalement indispensable si nous voulons pouvoir bénéficier d'une administration performante. Cela nous permettra également de connaître les coûts financiers, ce qui est vraiment utile pour déterminer la politique que nous entendons mener dans ce domaine.

Quant à l'administration, je voudrais attirer plus spécialement votre attention sur le fait que nous avons déjà voté un certain nombre d'ordonnances qui entreront en application dans les mois à venir. Je pense notamment à l'ordonnance relative à l'urbanisme qui entrera en vigueur le 1er juillet 1992.

Vous savez comme moi que nous avons pris un certain nombre de mesures tendant à vérifier que les modifications d'affectations illicites ne soient plus possibles, tendant à

essayer de simplifier les demandes de permis dans un certain nombre de matières. Cela ne pourra être réalisé que pour autant que l'administration soit bien informée et formée et qu'elle soit surtout extrêmement performante.

Je souhaiterais maintenant émettre quelques brèves considérations sur certaines divisions du budget des dépenses.

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, j'ai pris bonne note de la volonté de l'Exécutif — qui transparaît déjà dans la nouvelle loi sur l'urbanisme — de procéder à une interprétation plus rigoureuse des plans, déjà présente dans les circulaires «bureaux» et «hôtels» qui sont aujourd'hui d'application.

Dans le cadre du plan régional de développement, j'ai également noté avec satisfaction que l'Exécutif s'est déclaré opposé, dans la majorité des cas, à «légaliser l'illégalité», prônant donc le retour aux affectations prévues au plan de secteur.

Nous en parlons depuis longtemps, tant en Commission qu'en séance publique, et je soutiens, comme d'autres, que le problème du logement bruxellois résulte bien souvent d'une modification d'affectation illicite. De nombreux immeubles sont en effet transformés en bureaux. A cet égard, j'ai interrogé le Ministre en Commission quant à ses intentions: allions-nous retourner à la situation telle que prévue au plan de secteur ou, au contraire, allions-nous «passer l'éponge», c'est-à-dire «légaliser l'illégalité» et considérer que les utilisations illicites de maisons en bureaux sont devenues légales? Le Ministre-Président m'a rassuré en précisant que telle n'était pas sa volonté mais qu'une période transitoire serait nécessaire et qu'il conviendrait de voir quelle était l'évolution des différents quartiers. Le principe est donc maintenu et nous devons bien sûr nous en réjouir.

Dans le cadre de la division 16 relative à l'Aménagement du Territoire, je souhaiterais poser une question précise au Ministre-Président, laquelle vaut d'ailleurs également et même prioritairement pour l'ajustement du budget 1991.

Lors du vote du budget 1991 de l'ACCF intervenu en avril dernier, les subsides octroyés traditionnellemnt à l'ARAU dans le cadre de l'Education permanente n'ont pas été renouvelés, à la condition expresse que cette subsidiation soit prise en charge par la Région. Tous les chefs de groupe de la majorité à l'ACCF se sont portés garants de cette solution et, à défaut, se sont engagés à déposer un amendement de majorité lors de l'ajustement 1991 de la CCF.

Eu égard à ce qui précède, M. le Ministre-Président pourrait-il me préciser si, dans le cadre de l'ajustement du budget 1991 et dans le cadre du budget 1992, il est prévu d'accorder une subvention à l'ARAU et, dans l'affirmative, à charge de quel article?

Dans le cadre de la politique du logement, essentielle pour notre Région pour les raisons que chacun sait, le groupe PSC se réjouit de constater que l'effort déjà entrepris l'année passée pour casser l'effet boule-de-neige de la dette du logement social est poursuivi.

Nous notons également avec satisfaction la libération de 3 milliards en faveur du logement social pour les années 1992 à 1994; le maitien de l'allocation de solidarité pour un montant de 180 millions; l'octroi de moyens budgétaires supplémentaires au Fonds du logement, ce qui permettra, nous l'espérons, de développer une politique familiale à laquelle nous tenons.

La discussion, que j'espère imminente, du Code du logement devrait par ailleurs permettre d'aboutir à une meilleure gestion du logement social bruxellois via, notamment, un meilleur contrôle financier des sociétés agréées, une association des locataires à la gestion des sociétés et un meilleur encadrement social.

En matière d'équipements et de politique des déplacements, le groupe PSC tient notamment à souligner la réussite de la politique intégrant Communications et Travaux publics, la revitalisation de la STIB via l'élaboration d'un contrat de gestion et la mise en place récente d'un ombudsman, pour améliorer les relations avec la clientèle.

Le groupe PSC attend également avec intérêt les résultats de l'étude portant sur les synergies entre les services de taxis et les autres modes de transports urbains régionaux.

Je ne m'étendrai pas sur la politique en matière d'environnement qui sera abordée par Mme Willame. Je souhaiterais toutefois émettre quelques considérations à propos de la taxe sur les nuisances dont il avait déjà été question l'an passé lors des discussions portant sur le budget 1991.

L'exposé général du budget des recettes et dépenses pour l'année 1992 renseigne qu'une recette de 600 millions est inscrite dans le budget en tant que produit d'une taxe éventuelle pour la lutte contre les nuisances.

Pour le groupe PSC, un certain nombre de principes doivent, dans ce cadre, être impérativement respectés:

— Cette taxe ne pourra être levée que dans la mesure où des plans pluriannuels dans les secteurs concernés — déchets, bruit, eau — auront été approuvés.

— Il s'agit bien d'une taxe affectée, ce qui implique qu'elle ne peut servir qu'à ce pour quoi elle est levée. C'est un principe important et qui a d'ailleurs été défendu par l'UEB lors du colloque que nous avons tenu en octobre de l'an dernier.

— Cette taxe, si elle se concrétise, devra absolument respecter le principe pollueur-payeur, notamment pour les entreprises. Celles qui font des efforts particuliers ne devront pas être mises sur le même pied que les autres. Lors des discussions budgétaires de l'an dernier, le Secrétaire d'Etat avait précisé que cette taxe posait certains problèmes juridiques et fiscaux. Pour les résoudre, il nous avait dit qu'il mettrait en place un groupe de travail. M. le Secrétaire d'Etat pourrait-il nous communiquer où en est ce dossier?

— La nouvelle taxe ne devra en aucune manière entraîner des charges supérieures à celles qui existent en cette matière en Régions wallonne et flamande et ce, pour éviter de créer des distorsions de concurrence entre les Régions.

— Pour le PSC, cette taxe ne pourra être mise à charge des ménages que pour autant que le rendement de la taxe perçue à charge des entreprises ne soit pas suffisant. Si une taxe devait être réclamée aux ménages, elle ne pourrait en tout cas dépasser celle levée par la Province et devrait même, si possible, être d'un montant inférieur.

Au niveau de la politique de l'emploi, le Ministre-Président a rappelé que la marge de manœuvre était particulièrement ténue en matière de remises au travail. Au nom du groupe PSC, je tiens à rappeler que si des adaptations ou des réorientations des programmes de résorption du chômage peuvent être envisagées, elles ne peuvent en aucun cas porter préjudice au bon fonctionnement du secteur non marchand. Cela est pour nous essentiel, particulièrement dans une ville comme Bruxelles où le secteur non marchand apporte des réponses souples et concrètes, notamment à des problèmes sociaux qui ne seraient pas rencontrés autrement. Il ne peut donc être question de mettre en péril de telles initiatives.

Le Ministre de l'Economie nous a précisé en Commission que les sommes inscrites au budget étaient essentiellement destinées à honorer des engagements contractés au cours des années écoulées, les décisions d'attribution d'aide aux entreprises ayant des conséquences sur plusieurs années. Cela nous avait déjà été communiqué l'an passé lors du budget 1991. Nous présumons qu'à ce jour, le Ministre a une connaissance précise des engagements du passé qui restent à honorer. Pourrait-il nous communiquer des informations à ce sujet?

Nous avons noté avec intérêt la volonté du Ministre de redynamiser notre politique économique.

Nous insistons pour une mise sur pied rapide du projet Téléport, tel que nous en avons discuté en Commission, d'une Technopole ainsi que d'une production régulière d'un ensemble de statistiques régionales ou encore l'établissement d'un baromètre mensuel de conjoncture, qui constitueront des instruments de travail indispensables pour les décideurs économiques, sociaux et politiques de demain.

Il va de soi, par ailleurs, que nous aurons l'occasion d'avoir un large débat sur la politique économique de l'Exécutif lors de la discussion du projet d'ordonnance concernant la promotion de l'expansion économique et la recherche scientifique à finalité économique.

Je ne m'étendrai pas sur le contenu de la division 14 consacrée aux pouvoirs locaux, si ce n'est pour me réjouir de la poursuite et de l'intensification même, dans certains cas, de la politique menée par l'Exécutif qui s'articule essentiellement autour de trois axes:

1. La restauration de l'équilibre des finances communales.

2. La poursuite du partenariat communes - Région en vue d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de gestion urbaine, à savoir la propreté publique, la sécurité, la coordination des polices ou encore la cohabitation et l'intégration des communautés locales. Sur ce dernier point, et même si cela sort de la stricte discussion budgétaire, M. le Ministre-Président pourrait-il me communiquer des éléments d'information sur le nombre, le type et la proportion de projets bruxellois retenus dans le cadre du fonds d'impulsion? Nous entendons rappeler, pour notre part, que plus que jamais une politique active est nécessaire dans ce domaine, ceci pour permettre une meilleure intégration des milieux défavorisés à Bruxelles.

3. L'aide aux communes dans le développement de techniques modernes de gestion, tant au niveau du matériel que du personnel, afin d'améliorer le service à la population. Sur ce dernier point, M. le Ministre-Président pourrait-il me communiquer des délais précis quant aux différentes phases du plan d'informatisation des communes?

Avant de conclure, j'émettrai quelques brèves considérations sur les budgets de l'Agglomération. J'ai pris bonne note des propos du Ministre du Budget en Commission, selon lesquels les 560 millions transférés du budget régional vers le budget des pararégionaux n'avaient pas pour but de réaliser l'équilibre budgétaire, mais visaient à améliorer la qualité des services offerts. Tout le monde s'en réjouira, mais il importe que cette amélioration soit perçue par les gens, car il faut bien le constater, malgré les efforts consentis, il reste beaucoup à faire.

Une Région propre ne pourra évidemment devenir réalité qu'avec la collaboration des communes. Or, malgré les sommes dégagées à cette fin, il semble bien que des problèmes de coordination apparaissent encore trop fréquemment, particulièrement dans les rapports entre la Région et les communes.

Comme je l'ai souligné en Commission, nous devons absolument éviter que pour les années 1991 et 1992, l'enrôlement de la taxe de propreté et de sécurité urbaines se fasse avec retard. Si nous pouvons, à la limite, comprendre que pour l'année 1990, 10 p.c. de la taxe, soit 125 millions ont été affectés au remboursement des emprunts contractés à la suite du retard de la perception, nous invitons néanmoins l'Exécutif à mettre tout en œuvre pour qu'une telle situation ne se reproduise plus lors des exercices suivants. Je vous avoue, Monsieur le Ministre, être à cet égard relativement inquiet puisqu'à ma connaissance, l'enrôlement pour 1991 n'aurait pas encore eu lieu. Voulez-vous me dire ce qu'il en est et me préciser si l'enrôlement 1992 se fera bien en début d'année?

J'ose espérer que cette situation ne perdurera pas; c'est d'ailleurs avec satisfaction que j'ai appris que l'Exécutif avait décidé de faire appel à un bureau-conseil pour aider les services de l'Agglomération dans la mise en place d'un système efficace de perception. Si le Conseil a voté une taxe, il est en droit d'en exiger un rendement rapide et correct!

En Commission, le Ministre du Budget nous a longuement expliqué le délicat problème des pensions du personnel de l'Agglomération, qualifié par le Ministre lui-même de bombe à retardement, la charge à assumer pouvant passer à 385 millions en l'an 2000, alors qu'elle n'est aujourd'hui que de 21 millions! Il est donc impératif de trouver une solution et je crois que l'on peut rendre hommage à l'Exécutif de s'en préoccuper dès aujourd'hui.

Le problème est actuellement à l'étude; diverses solutions sont examinées, notamment la création d'un fonds de réserve qui permettrait d'étaler dans le temps le coût budgétaire des charges de pension. Mais d'autres solutions existent, dont une qui n'a pas été évoquée en Commission mais qui, me semble-t-il, mérite d'être examinée: la transformation des pararégionaux en services à gestion séparée — à l'instar de ce qui existe au barrage de Nisramont —, ce qui entraînerait la prise en charge par l'Etat central des charges de pension, soit, selon les chiffres cités par le Ministre, une économie à terme de plus de 300 millions par an! Cela mérite, me semble-t-il, d'être examiné attentivement.

Je souhaiterais que M. le Ministre nous fasse part de son sentiment à ce sujet et puisse, dans tous les cas, nous tenir informés des résultats des études auxquelles il est actuellement procédé.

En conclusion de mon intervention, je voudrais insister sur les points suivants:

1° La nécessité d'adopter une grande rigueur budgétaire; j'en veux pour preuve le projet d'ordonnance créant les fonds budgétaires.

2° La nécessité d'élaborer des plans pluriannuels dans les secteurs — et ils sont nombreux — où cela n'a pas encore été fait afin d'éviter des dérapages dans l'avenir, plus particulièrement en matière d'investissements.

3° La nécessité de poursuivre le plus rapidement possible la concrétisation de la déclaration de l'Exécutif afin de faire face aux attentes des Bruxellois et de rendre crédible son action, que ce soit en matière de logement, d'emploi, de propreté, de transport et de protection de l'environnement.

Le groupe PSC approuvera ce budget qui, comme l'année dernière, s'avère réaliste et équilibré. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — Je rappelle aux membres concernés que la Commission des Finances se réunit, dès à présent, dans la salle numéro 1.

Ik herinner de betrokken leden eraan dat de Commissie voor de Financiën nu in zaal nummer 1 vergadert.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden.

Nous les reprendrons à 14 h 30.

We hervatten onze werkzaamheden om 14 u. 30.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 12 h 35.)

(De vergadering wordt gesloten om 12 u. 35.)

44.710 — E. Guyot, s. a., Bruxelles